Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 14 Dhoulhajja 1446
10 Juin 2025

N° 87

41ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **3411**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **3413**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **3418**
Homologation de résolutions **3419**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **3420**
Avis aux créanciers..... **3427**
Convocations
Sociétés anonymes **3429**
Sociétés à responsabilité limitée **3444**
Sociétés communautaires..... **3445**
Autres sociétés **3445**
Divers
Avis au public..... **3446**
Rectificatifs **3447**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Nomination d'un chargé de la Direction Générale

Société du Lac des Activités de Loisirs

Société anonyme

Capital social : 3.304.000 dinars tunisiens

Siège social : Club Nautique - Les Berges du Lac, 1053 Tunis

Identifiant unique : 1510506T

En vertu du procès-verbal du conseil d'administration réuni en sa session n°2025-02 en date du 5 mai 2025, enregistré auprès de la recette des finances du Lac Tunis le 14 mai 2025 sous quittance numéro M056181 et enregistrement 25703953, et dont une copie a été déposée au registre National des Entreprises le 16 mai 2025, Monsieur Mohamed Ayman Louhichi a été nommé Chargé de la Direction Générale de la Société du Lac des Activités de Loisirs, en remplacement de Monsieur Naceur Ben Maâiz.

2025R01668SANB2

SOCIETE NOUVELLE DE BRASSERIE DISTRIBUTION

"SONOBRA DISTRIBUTION"

Société anonyme

Au capital de 16 850 000 Dinars

Siège social : Complexe Lake Forum Bloc B cité des Pins les Berges du Lac Tunis

Identifiant unique : N°1058118 J

Suivant le procès-verbal de conseil d'administration du 21/5/2025 enregistré à la recette des finances des Berges du Lac le 23/5/2025 sous le numéro 25704314 quittance n°059817 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises dépôt n°202541136 en date du 29/5/2025. Il a été approuvé :

- Le renouvellement du mandat du directeur général pour une période de trois ans allant du 01/5/2025 au 30/4/2028

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2025R01669SANB2

SOCIETE NOUVELLE DE BRASSERIE

"SONOBRA"

Société anonyme

Au capital de 79 878 700 Dinars

Siège social : Complexe Lake Forum Bloc B cité des Pins les Berges du Lac Tunis

Identifiant unique : N°0940993H

Suivant le procès-verbal de conseil d'administration du 21/5/2025 enregistrée à la recette des finances des Berges du Lac le 23/5/2025 sous le numéro 25704315 quittance n°059821 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises dépôt n°202541141 en date du 29/5/2025. Il a été approuvé :

- Le renouvellement du mandat du directeur général pour une période de trois ans allant du 01/5/2025 au 30/4/2028.

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2025R01670SANB2

Nomination d'un Directeur Général

NORTH AFRICA MINING AND MINERALS LIMITED

(Agence non résidente) (SA) Immeuble SAADI Tour C/D Route Ariana Tunis 2080

MF : 0999614YNM000

Identifiant Unique : 0999614Y

Suivant un procès-verbal du conseil d'Administration de la société tenu à Malte, le 14 mai 2025, enregistré à Tunis le 21/5/2025 à la recette des enregistrements des actes de sociétés de Tunis sous n°25801757 quittance n°4714, dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises le 22/05/2025 sous le n°202538962, il a été résolu de nommer Monsieur Mokded Mlaouhi en Qualité de Directeur Général avec les pouvoirs pour assurer la gestion générale de la succursale en Tunisie.

2025401938SANB2

Nomination d'un Directeur Général

EUROPEAN INDUSTRIAL AND BASE METALS LIMITED

Agence non résidente (Immeuble SAADI Tour C/D Route Ariana Tunis 2080)

MF : 999617BNM000

Identifiant Unique : 999617 B

Suivant un procès verbal du conseil d'Administration de la société tenu à Malte, le 14 mai 2025, enregistré à Tunis le 21/5/2025 à la Recette des Enregistrements des Actes de Sociétés de Tunis sous n°25801758 n° de Quittance 4715, dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises le Registre National des Entreprises le 22/05/2025 sous le n°202538958, il a été résolu de nommer Monsieur Mokded Mlaouhi en qualité de Directeur Général avec les pouvoirs pour assurer la gestion générale de la succursale en Tunisie.

2025401939SANB2

Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration, du mandat du PDG

et désignation de commissaires aux comptes

Société Hasdrubal Thalassa Hôtels

S.A. au capital de 28442.910 dt

I.U. : 0345519R

M.F : 0345519RAM000

Siège social : Rue Lac LOCKNESS, Immeuble les Arcades, B.P. 34 - Les Berges du Lac - 1053 Tunis

Par décision du 12 Mai 2022, Procès-verbal enregistré à la Recette des Finances, les Berges du Lac, Tunis, le 13 Mai 2025, sous le n°25703920, Quittance n°M055793, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé de :

1) Renouveler le mandat des membres du conseil d'administration dans sa composition suivante :

Mr Mohamed Amouri

Mr. Abderraouf Amouri

Mlle Rim Amouri

Mlle Dorra Amouri

La Société d'Exploitation Touristique pour les exercices 2025, 2026 et 2027.

1- Désigner Monsieur Slaheddine ZAHAF et, Monsieur Walid BOUCHOUCHA représentants légaux de la société AUDEXA, comme commissaires aux comptes pour les exercices 2025, 2026 et 2027.

Respect des dispositions de l'article 388

Par décision du 12 Mai 2025, procès-verbal enregistré à la Recette des Finances, les Berges du Lac, Tunis, le 13 Mai 2025, sous le n°25703919, Quittance n°M055787, l'Assemblée Général Extraordinaire a décidé, la continuité de l'activité de la Société conformément à l'article 388 du code des sociétés commerciales.

Renouvellement du mandat du Président Directeur Général :

Par décision du 12 Mai 2025, Procès-verbal enregistré à la Recette des Finances, les Berges du Lac. Tunis, le 13 Mai 2025, sous le n°25703921, Quittance n°M055797, le Conseil d'Administration a décidé de renouveler le mandat de Monsieur Abderraouf AMOURI, au poste de Président Directeur Général de la Société, pour la durée de son mandat d'administrateur, qui s'achèvera avec la tenue de l'Assemblée Générale ordinaire relative à l'exercice 2027 et jusqu'au 25 Juin 2028 date limite de la tenue de ladite Assemblée, en lui conférant tous les pouvoirs les plus étendus et nécessaires à la Direction de la Société, conformément aux statuts de la société et aux codes des sociétés commerciales.

Dépôt :

Des copies des procès-verbaux ci-dessus mentionnés ont été déposées au registre national des entreprises le 30 Mai 2025 dossier n°202541479.

2025401953SANB2

Nomination d'un président du conseil d'administration

STB FINANCE

S.A. au capital de 6.500.000 D

Siège social : 34, Rue Hédi Karray El Menzah IV

R.C : B1104091996

M.F : 1974 D P M 000

Suivant procès-verbal du Conseil d'Administration de la STB FINANCE du 29 avril 2025, enregistré à la Recette des Finances Charguia le 23 mai 2025, enregistrement n°25805937, quittance n°68098 et déposé au Registre National des Entreprises le 02 juin 2025, dossier n°202542082, Monsieur Rachid Batita a été nommé en tant que président du conseil d'administration pour la durée de son mandat d'administrateur qui viendra à expiration lors de la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

2025401996SANB2

Renouvellement du mandat du Directeur Général

STB FINANCE

S.A au capital de 6.500.000 D

Siège social : 34, Rue Hédi Karray El Menzah IV

R.C : B1104091996

M.F : 1974 D PM 000

Suivant procès-verbal du Conseil d'Administration de la STB FINANCE du 29 avril 2025, enregistré à la Recette des Finances Charguia le 23 mai 2025, enregistrement n°25805937, quittance n°68098 et déposé au Registre National des Entreprises le 02 juin 2025 dossier n°202542082, il a été décidé de renouveler le mandat de Monsieur Karim BOUZGARROU en tant que Directeur Général pour une durée de 3 ans à partir du 27 avril 2025.

2025401997SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société Kallaline Sarl

Capital 25 000 DT

Siège social : 12 place des Potiers - 1006 - Tunis

RC : B2434512006 Tunis

MF : 965196SNM

Par procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 4-4-2025, enregistré à la Recette des Finances de Bab Souika - Tunis, quittance n°M030272 dont deux exemplaires ont été déposés au Centre National du Registre des Entreprises, Tunis le 21-4-2025, dossier n°202529031.

- Approbation du rapport d'activité de l'exercice 2022.

- Approbation des conventions visées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

Assemblée générale du 4-4-2025 :

- Approbation des états financiers de l'exercice 2022 qui font apparaître un total bilan de 320.427,805 Dinars et un résultat déficitaire de 159.166,912 Dinars.

- Affectation du résultat déficitaire aux résultats reportés.

- Quitus donné à la Gérante, Mme Balqis Ismaali, pour sa gestion au titre de l'exercice 2022.

- Pouvoirs sont donnés à l'effet d'accomplir les formalités légales de dépôt et de publication.

2025401943SRLB2

SOCIETES COMMUNAUTAIRES

Avis au public

Augmentation du capital

(En application de l'article 38 du décret n° 15 de l'année 2022 daté du 20 Mars 2022)

Nom ou raison sociale : Société citoyenne locale de couture & broderie «New fashion».

Type de société : Société citoyenne locale.

Siège social : Rue des palmiers, Médenine nord - 4100,

Identifiant unique : 1899886 Y

Suivant PV de l'AGE tenu le 17/5/2025, enregistré à la recette des finances à Médenine le 20/5/2025 n°25803162 quittances n°054164, l'AGE a décidé l'augmentation du capital de la société de 10.000 DT à 34.000 DT en numéraire et ce par la création 480 nouveaux parts sociales d'une valeur nominale de 50 dinars pour chaque part.

La souscription se fera exclusivement entre les anciens propriétaires des parts sociales et doivent être libérés intégralement Le délai de souscription est fixé à 15 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT. La clôture peut être annoncée en cas de souscription totale avant délai.

La souscription et le paiement se feront, sans frais, au siège social de la société sis à la Rue des Palmiers, Médenine nord - 4100.

Les montants de la souscription seront déposés dans un compte indisponible ouvert auprès de la BNA agence de Médenine sous le n°0360321045202.

2025R01680SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Contrat de désistement d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé le 21/5/2025 et enregistré à la recette des Finances d'Hammamet le 23/5/2025 sous le numéro 25202943, Quittance n°M078947.

La société Hash & Hash, immatriculée au Registre National des Entreprises sous l'ID unique 1462131 L, sise à la rue Chahid Ben Salem, Dar Chaabane, représentée par son gérant à Mr. Houssam Daoud, a cédé de désister le fonds commercial avec tous ses éléments à exercer l'activité de vente de vêtements. Et les cadeaux exploiter dans la vente de cosmétiques, de parfums et d'accessoires à M. Houssem bin Abdel Salam Daoud, c.i.n N°06448279.

Les objections sont acceptées dans le délai légal après publication au JORT. Il a été publié dans le journal Achourouk le 28/5/2025.

2025R01583FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 7/02/1979 enregistré à la recette des finances de Beb Jazira en date du 27/5/2025, N° de quittance M037324 N° d'enregistrement 00044751, Mr Bachir Jilani Maoua Rhitta a vendu à Mr Ezedinne Ben Ali Issa Azzabi, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné tout commerce, dans le local sis à la Rue Beb Fela n°107 Tunis.

Toutes les oppositions seront à recevoir à l'adresse du fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 31/5/2025.

2025R01632FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par l'avocat Maître Skandar Feki le 5/2/2025 enregistré à la recette des finances de Sidi Hassine le 22/5/2025 sous le n°25901941 Quittance n°M060909 il a été convenu de modifier le contrat de vente du fonds de commerce conclu le 23/7/2024, enregistré à la recette des finances de sidi hassine Tunis sous le n°24204474 quittance n°M106090, publié au JORT le 11/10/2024 sous le n°119, suite au changement de la dénomination sociale de la société acquéreuse, passant de GREEN EXPRESS à MAXIPRO HORECA TUNISIE, tout en gardant les Mêmes articles et conditions mentionnés dans le contrat initial qui restent inchangés. Le présent avis a été publié dans le journal «Le Quotidien» en date du 29/5/2025.

2025R01636FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte équitable dressé par l'huissier notaire Hamadi Abidi et son assesseur Mohamed Tarkani en date 6/5/2025 enregistré à la recette des finances de Bousalem le 19/05/2025 quittance N° M029297 Madame Naima bent Boujemaa Mejri titulaire de la cin 02459529 délivrée le 23/02/2023 a donné à ses petits enfants descendants de son fils le défunt Aziz Yaacoubi ci dessous indiqués.

- Le mineur Ayhem né le 7/5/2018 à Jendouba suivant l'extrait de naissance n°303 du 25/4/2025

- La mineure Hidaya née le 24/8/2007 à Tunis suivant l'extrait de naissance n°2420 du 24/8/2007 Tunis

- Le mineur Yahia né le 10/10/2010 à Tunis suivant l'extrait de naissance n°4443 du 25/4/2025.

- Hadir née le 29/12/2001 à Tunis étudiante titulaire de la CIN n°12369265 délivrée le 4/11/2020.

- Mohamed Hatem étudiant né le 27/11/2005 titulaire de la CIN n°12395451 délivrée le 02/4/2025.

La totalité de ses parts du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité route de Tibar km 1 Bir Lakhdar Bousalem Jendouba.

Les oppositions sont recevables entre les mains du bénéficiaire de la donation à l'adresse du fonds de commerce ci-dessus indiqué dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet acte au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal «le Temps» le 22/5/2025.

2025R01650FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé en date du 19/02/2025, enregistré auprès de la recette des finances de Zarzis le 5/3/2025 sous le n°25200842, reçu n°M033757, Mr Mohamed Wassem Belhiba, titulaire de la CIN n°13444136 et l'identifiant unique 1852044J, domicilié à la route ben Guerdene km 1 Zarzis, Médenine, a vendu à Mme Nadia Bouajila, domiciliée à Hmadi Elhchem, Zarzis Médenine la totalité du fonds de commerce exploité comme restaurant nommé «Kaftajiste».

Toute opposition doit être déposée dans le local ou le fonds de commerce est exploité, à savoir boulevard Mohamed 5 (route de Djerba) du coté ouest, Zarzis, gouvernorat de Médenine et c'est dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cette annonce dans le JORT.

Cette annonce est déjà publiée dans le journal Echourouk paru le 20/5/2025.

2025R01655FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de vente daté le 30/4/2025 enregistré à la recette des Finances Houmt Souk Djerba sous le n°25202814 quittance N°M058185 Mme Ben Amor Imen titulaire de la CIN n°09135801 délivrée le 10/01/2025 a vendu à Mr Bel Haj Yahia Naoufel titulaire de la CIN n°13466902 délivrée le 02/3/2020 tout

le fonds de commerce situé à Sadguiane Djerba dont l'objet est Café de 1ère catégorie.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains du maître Baâtour Ridha situé à la rue Sidi Bouaakazine Houmt Souk Djerba dans un délai de vingt jours à partir de la parution de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée le samedi 24 mai 2025 au journal Echourouk.

2025R01657FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite à un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de La Goulette le 14/5/2025 sous le n°25204168 quittance n°60587, Adam Ahmed Montacer, demeurant au 38 rue sotusas Carthage Salambô. A vendu la totalité de fonds de commerce est représenté par tous les types de commerce sis au 01 rue Taieb Mhiri Le Kram est, à Mohamed Amir Montacer demeurant au 38 rue sotusas Carthage Salambô. Les oppositions se feront à l'adresse de fonds de commerce les détails légaux, sachant que cette annonce est publiée au journal Quotidien le 31/5/2025.

2025R01675FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte enregistré à la recette des finances Rue d'Autriche, en date du 21/02/2025 quittance n°M033188, enregistrement n°25201530, les vendeurs Mr Karim Ahmed titulaire de la CIN n°04602569, Domicilié au 21 rue Eljam Khaznadar Bardo Tunis et Mr Mohamed Anouar Maalej titulaire de la CIN n°08403003, domicilié à la route Tanyour Km 1.5 Immeuble Malek Sfax, a vendu au profit de l'acheteur Société Lily food and drink, société à responsabilité limitée, Matricule fiscal n°1813751N, Domicilié à 11 avenue Habib Bourguiba Radés plage 2040 Radés, sa gérante Mme Ines ben Baghded titulaire de la CIN n°07143766, Domiciliée au 13 rue 10411 Alwardia 6 Tunis, son domicile élu chez Société Four Seasons sis à 11 route Carthage Sidi Daoud Tunis 2046, tout le fonds de commerce exploité comme buveur et pour gérer toutes les activités commerciales dans le local sis au 41 rue Hedi Chaker Byrsa Tunis.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçu dans les 20 jours suivant la publication du présent avis au local à Société Four Seasons sis à 11 route Carthage Sidi Daoud Tunis 2046.

Cet avis est paru au journal le Quotidien en date du 5/5/2025.

2025R01677FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente d'un bien commercial reconnu par la signature de la Commune de Gafsa le 19/5/2025 et enregistré à la recette des finances de Gafsa sous le numéro de récépissé M029797 et le numéro 25204542 en date du 20/5/2025 M. Muhammad bin Omar Rabie, propriétaire de P.T. n° 03160570, a vendu la société Sokayaf en la personne de son représentant légal. Ahlam Qasimi, propriétaire de P.T. N°06032335, l'ensemble de l'actif commercial représenté par un local industriel et la dépendance du magasin situé dans la zone industrielle Agil à Gafsa.

En effet, cette annonce a été publiée dans le journal Al-Shorouk le 31/5/2025, et toute personne qui en a le but doit contacter le siège de l'actif commercial indiqué ci-dessus dans un délai de vingt jours.

2025R01681FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé portant les signatures légalisées de ses deux parties auprès de la municipalité de Mateur en date du 15/5/2025, et enregistré à la Recette des Finances de Mateur en date du 19/5/2025 (Quittance n°M037991 Enregistrement N°25201353), Madame Rihab Bent Abdelaziz Ben Sassi El Mezzi, demeurant à Boumkhila, Mateur, gouvernorat de Bizerte, titulaire de la C.I.N n° 008914231, délivrée le 19/2/2003 représentée par son époux Monsieur Kamel Ben Manoubi Abess, a vendu à Monsieur Farouk Ben Salah Eddine Ben Omar Bourezak demeurant au 66 Rue Istanbul, Cité Almustakbel, titulaire de la C.I.N n°11383371, délivrée le 18/5/2023, la totalité du fonds de commerce exploité dans le local sis au 54, Avenue Habib Bourguiba, Mateur, Gouvernorat de Bizerte, en tant qu'épicerie destinée à La vente des épices et des produits alimentaires en détails, comprenant tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues par Maître Ayari Hassen, avocat à la cour de cassation, en son étude sise au 19 l'Avenue Mohammed Ali, Mateur, titulaire de la C.I.N n°05640720, délivrée le 19/4/2022, matricule fiscal N°789200/K, dans un délai de vingt jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Etant observé que cet avis est paru au Journal Echourouk du 31/5/2025, page 16 colonne 02.

2025R01683FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé signé à la municipalité de Sousse le 14/5/2025 ; enregistré à la recette des finances de Victor Hugo le 21/5/2025 sous le n°25202493 reçu n°M033436, Mm Besma ben Elhaj Ali CIN 09269308 a vendu à Mm Sabrine Elmalki CIN 09961803 la totalité du fonds de commerce sis à l'Avenue Elimem Moslem Kzama Ouest Sousse avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Cette annonce a été publiée au quotidien Tunisien «Echourouk» paru en date du 28/5/2025. Les oppositions doivent être faites dans les vingtaines des jours suivant la parution du présent extrait entre les mains de l'avocat Maître Oueslati Nabil sis à l'Avenue 3 Août Sousse.

2025S00712FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p en date du 26 mai 2025 enregistré à la recette des finances de Kairouan le 26/5/2025 Quittance n°M049444 n° d'enregistrement 25202077, Madame Ibtissem Methneni a vendu à Madame «DAHBIA SAANOUNI» la totalité du Fonds de commerce exploité dans le «Prêt à Porter» sise au complexe commercial II à Kairouan.

Cette annonce a été publiée dans les journaux "Echourouk" et "Le Quotidien" le 28/5/2025.

Les oppositions seront reçues dans un délai de 20 jours entre les mains de l'avocat maître AHMED AMRI à son adresse à l'avenue Abou Al Yosr Chaibani à Kairouan.

2025S00716FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 29/5/2025 enregistré à la recette des Finances de Teboulba le 29/5/2025 sous le numéro 25201249 quittance numéro MO30289, Monsieur Yassine Ayech a vendu à Monsieur Majd Eddinne Fekih la totalité du fonds de commerce destiné comme vente de matériaux ferreux exploité à la rue de 23 Janvier Teboulba.

Le présent avis a été publié au journal Echourouk du 3/6/2025.

Les oppositions doivent être faites entre les mains de l'acheteur dans un délai de vingt jours à compter de la publication de la présente annonce au JORT.

2025S00726FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente d'un fonds de commerce enregistré à la recette des finances d'Essouassi en date du 16 mai 2025 sous le numéro M014160, les héritiers de Youssef Mabrouk, à savoir son épouse Fatma Bent El Hédi Ben Imbarek, titulaire de la carte d'identité nationale n°03886974, ainsi que ses enfants :

- Anouar Mbarek, titulaire de la carte d'identité nationale n°03979453,

- Afef Mbarek, titulaire de la carte d'identité nationale n°08252807,

- Adel Mbarek, titulaire de la carte d'identité nationale n°08253445,

- Karim Mbarek, titulaire de la carte d'identité nationale n°08263211,

Ont vendu et cédé à Monsieur Sami Ben Bouhlel Ben Houssein Gdara, titulaire de la carte d'identité nationale n°08676170, domicilié à la rue du 9 Avril, Essouassi, l'intégralité du fonds de commerce consistant en un café situé à Karkar Ville, délégation de Boumerdes, gouvernorat de Mahdia.

Les oppositions sont recevables au bureau de Maître Sabah Salah, avocate, sis à la rue des Fleurs, Essouassi, dans un délai maximum de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce est publiée au journal "le Quotidien" le 30/5/2025.

2025S00728FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de cession d'un fonds de commerce consistant en une pharmacie en date du 16 mai 2025 enregistré à la recette des finances le 20 mai 2025 sous le numéro 25200873 quittance n°M022020, monsieur Riadh Dabbech a vendu sous toutes les garanties de fait et de droit le fonds de commerce (pharmacie) qu'il a constitué à l'avenue Habib Bourguiba, Sidi Ameur, à monsieur Mohamed Frih, les éventuelles oppositions devront se faire auprès du rédacteur de l'acte maître Ghedira Mehdi, Avocat, sis à l'avenue du combattant suprême, Selma Centre, Monastir dans les vingt jours qui suivent la parution de la présente annonce dans le journal officiel de la République Tunisienne.

La présente annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien le 31 mai 2025.

2025S00730FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé le 28 Mai 2025 enregistré à la recette des finances Rue Victor Hugo Sousse le 28-5-2025 sous le N°25202620 quittance n°M035232 la société COIN DOUCEUR a vendu à Mr Saanouni Zied la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels vente meuble et accessoire de maison sis au n°4 Avenue Imem Mouslem Khezama Ouest Sousse. Toute opposition devra se faire auprès du vendeur à son adresse porter sur le contrat dans le délai légal de 20 jours à partir de la parution au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce est publiée au journal le Quotidien du 3/6/2025.

2025S00734FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat signé le 23/5/2025 enregistré à la recette des finances de Gremda le 27/5/2025 sous le n°25201540 rédigé par maître Akram Marzouk avocat à la cassation immeuble intilaka bloc b1 Sfax la société GEXELSAFE son gérant Mohamed Boughriba C.I.N n°11063212 sise à la route de Teniour km4.5 Sfax r.n.e 1693568X Salma Gharieni titulaire de C.I.N 11055778 tout le fonds commerce exploité pour la vente des produits et matériels médicaux et paramédicales à la route Gremda km3 magasin 3 immeuble «omar» Sfax. Les oppositions seront recevables à l'adresse du fonds dans les délais de 20 jours de la date de parution au JORT.

2025X00767FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 23/5/2025, enregistré le 26/5/2025 à la Recette des Finances Avenue Habib Bourguiba Sfax quittance n°M050220 enregistrement n°25202982. Mr Hatem Bousabbeh a vendu à Mme Zouhour Kettani la totalité du fonds de commerce dont l'activité est un café catégorie 1 nommé PRESTO avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à Sfax route Mharza km 2.

Les oppositions sont acceptées chez maître Mabrouk Abdelwaheb à l'adresse sis au 8 rue Abou el Kacem Chebbi Sfax dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cette annonce au JORT. Cette annonce est publiée dans les Journaux Le Temps et Essabeh du 28/5/2025.

2025X00769FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Etude Maître Nedra Ghribi

Avenue Hedi Cheker Immeuble Bouzguinda - 2ème Etage 3000 Sfax

Vu le contrat du 22 mai 2025 enregistré le 26 mai 2025 N° d'enregistrement 25201523 quittance n° M053187.

Mme Sahar Ben Noemen Wali sise à l'Avenue Bourguiba Rue Carthage n°37 Route el Ain Sfax a vendu à

Mme. Radhia Ben Mahmoud Mnejja sise à la route de Tunis km 2,5 Sfax, le fonds de commerce concernant le local destiné à «la vente des téléphones et accessoires» situé à la Route de Gremda km 2,5 Sfax, et toute opposition sera faite auprès de l'acheteur à l'adresse ci-dessus indiquée durant la période de 20 jours selon la loi. Et cela a été publié aux journaux Assabah et Le Temps le vendredi 30/5/2025.

2025X00772FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé le 18/5/2025 et enregistré à la recette des finances de Gremda Sfax1 le 27/5/2025 reçu n°M054076, enregistrement n°25201547 Mr. Ibrahim Ben Rhayem Zouari a vendu à Mme. Maryem Bent Rhayem Zouari la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels du local de vente et location des vêtements situé à la Rue Afrane km 4 immeuble Mahssouna Sfax.

Le prix de vente est consigné chez Mme Maryem Zouari et les oppositions éventuelles devront être faites dans son local sis à la Rue Afranne km 4 imm. Mahsouna 3ème étage n°2 Sfax dans les délais légaux.

Cet article est publié au journal «Essabeh» en langue arabe le 31/5/2025.

2025X00777FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p enregistré à la recette des finances Sakiet Ezzit Sfax le 13/05/2025 sous le 25201401 la société «café kallel et fils» RNE n°1262970G établie route de Tunis km 10 Sfax, a vendu à Mr Ahmed Ghribi CIN n°11041404 demeurant rue 5 Août Sakiet Ezzit Sfax la totalité du fonds de commerce sis à la route de Tunis Sakiet Ezzit Sfax. Toute opposition doit être signifiée à l'adresse du fonds de commerce.

Le présent avis a été publié au journal Assabeh du 24/5/2025.

2025X00779FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par l'acte du 27 Mai 2025 enregistré à la recette des finances de Mégrine le 28 Mai 2025 sous le n° 25203712 quittance n°M049042.

Madame Amel Ben Mourad Ben Mouhamed Tkaya carte d'identité nationale n°09641029 résidente à la route d'El Batah cité Essaada Bloc T ch. 6 Radés El Milaha Ben Arous a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et moraux ayant pour activité du café identifiant unique n° 1820345V sis au 10 rue Ali Balahouane Mégrine Riadh Ben Arous avec un montant de 80.000d à la société Bader services SARL identifiant unique 1337141M sise au 15 rue Amor Khalfa Kaznadar Bardo représenté par son gérant Mr. Rjeibi Jaouhar carte d'identité nationale n°02594558.

Les oppositions seront reçues au bureau de maître Henda Louati sis au n°4 avenue de l'environnement Chouchet Radés nouvelle Médina 2063.

Cette annonce a été publiée au journal la Presse le 30/5/2025.

2025401929FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte ssp enregistré le 27-5-2025 à la recette des finances de la Marsa sous le n°2937576 quittance n°M075484 en date du 27 mai 2025, rédigé par Maître Semah TLILI, la société SUPERSOUK, SARL, au capital social de 12.000 DT inscrite au RNE sous le n°1467672J, a vendu la société BOUGIES ET SENTEURS, SUARL, au capital social de 10.000 DT, inscrite au RNE sous le n°187422B, la totalité du fonds de commerce sis au n°9 rue du phosphate ZI Sidi Daoued la Marsa.

Les oppositions seront adressées au bureau de Maître Semah Tlili, Avocat, dont l'étude est sise au 2(bis) rue de l'Argentine, immeuble ARGENTINA, 3ème étage appartement B3-1, le Belvédère Tunis, et ce au cours des 20 jours à partir de la date de publication de cet avis au JORT. Les oppositions faites hors délais ne seront pas acceptées.

Le fonds de commerce en question n'est grevé d'aucun nantissement ou de créanciers inscrits.

2025401940FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon acte en date du 22/4/2025 enregistré à la recette des finances Manar le 24/4/2025 sous le n° 25201412, quittance n°M041870 Najet Toukebri a cédé la totalité du fonds de commerce non inscrit au Registre National des Entreprises situé à la Route de Bizerte km 3.5 Nogra Cité Intilaka ayant pour objet tout commerce à Faouzi Toukebri.

Cette annonce a été publiée aux journaux Chourouk et Quotidien du 01/5/2025.

Toutes oppositions acceptées entre les mains de l'acheteur Faouzi Toukebri domicilié au cabinet de Me Habiba Amrouche au complexe administratif et commercial Ariana Centre rue 18 janvier 1952 Bureau C 203 deuxième étage dans les délais légaux.

2025401942FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par Maître Hamadi JAZA Avocat à la Cour de Cassation, et enregistré à la recette des finances Rue El Jazira Tunis le 14/5/2025 sous le n°25201386 Quittance n° M03371, Monsieur Mohamed Ali El Brigui, IU N°1119184J, a vendu à la Société FULVO représentée par son Gérant Monsieur Mohamed Ben Ali Mahjoub Hdada, le fonds de commerce sis à Souk EL BLAT N° 28 Tunis, ayant pour objet la vente de tous les articles de cadeau et les produits alimentaires, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront acceptées dans 20 jours après la parution de cet avis au JORT et ce à l'adresse du fonds vendu.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux : Assabah et Le Temps le 28/5/2025

2025401944FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP daté du 25/02/2025 rédigé par Maître Nadia Ben Romdhan Avocate auprès de la Cour d'Appel, enregistré à la RF Ettadhamen le 28/02/2025, M023381, Enregistrement n°25201379, Mr. Ammar Abbassi (CIN n°08556295) a

vendu à Mr. Imed Ayari (CIN n°07293645) la totalité du fonds de commerce (Pizzeria, Crêperie, Sandwicher) sis à l'Avenue de l'Indépendance, Ettadhamen - Ariana, Les oppositions seront reçues entre les mains de Vendeur Mr. Ammar Abbassi à la Division de Roses, Errafeha -Ariana dans un délai de 20 jours à dater de la publication de la présente annonce au JORT cet avis a été publié dans le journal la Presse en date du 28/5/2025 sous le n°1006336.

2025401956FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat signé et enregistrée à la recette des finances Bab Souika le 30/5/2025, quittance n° M042687, enregistrement n°25201890, Mr. Mohamed Ali ben Khalifa Sahli a vendu à Mme Yamna bent Mohamed ben Ibrahim Zwawlia tout le fonds de commerce avec ses éléments matériels et moraux destiné pour un café catégorie1 sis au 26 rue Al-Aroussa, ramifié de la rue Bab Bnet, Tunis.

Les oppositions seront acceptées à l'adresse de Maître Hadhami Charni, avocate sis à la rue Victor Hugo, Immeuble Mariam, troisième étage, Trocadéro, Sousse dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal le Quotidien du 3 juin 2025.

2025401975FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé date du 20/5/2025 enregistré à la recette des finances Denden quittance n°M045131 enregistrement n°25201981, Mr Bouhdida Ibrahim résident au 14 bis rue Hatem Attai Manouba a vendu la totalité du fonds de commerce sis à rue Hassen Enouri Denfen MANOUBA exploité comme un café au profil de CHRIF ILHEM sis 10 rue Hassen Ibn Tamim Wardia Tunis.

Les oppositions seront acceptées dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cette annonce au JORT au bureau de l'avocat Maître Khaled Yahyaoui sis au 13 avenue Habib Bourguiba Ariana.

Cette vente a été publiée le 31/5/2025 dans le journal Echourouk.

2025401976FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré le 29/5/2025 à la recette des finances place de la République - Radés (quittance n°M03290, enregistrement n°25201642) rédigé par Maître Ajlani Asma, Madame Bouslema Souhir ; titulaire de la carte d'identité n°06853117 a vendu à Ferik Siwar titulaire de la carte d'identité n°15008246, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité au local composé de deux étages sis au n°03 rue d'Alger 2040 Radés.

Les oppositions seront acceptées dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la présente annonce au journal officiel de la République Tunisienne au cabinet de Maître Ajlani Asma - Avocate sis au 23 Bis rue de Marseille; 3ème étage App 11 Tunis.

L'annonce a été publié en arabe au journal «Echorouk» du 4/6/2025 et en français au journal «le Quotidien» 04/06/2025.

Le fonds de commerce en question n'est grevé d'aucun nantissement ni des créanciers inscrits.

2025401993FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de location d'un fonds de commerce (Gérance libre) signé le 22/5/2025, enregistré sous le n°25302927 et quittance n°M078720 à la recette des finances à Hammamet le 22/5/2025, Société Eldorado SA «HOTEL ATRIUM», titulaire de MF n°0645135YAM000, a loué à la Société FALAH SERVICES en cours de constitution, représentée par son gérant Mr Faouzi Falah CIN n°09201906 délivrée le 6/5/2025, la totalité du fonds de commerce de 150m² sis à Hôtel Atrium Zone Touristique Hammamet Sud pour un montant mensuelle de 4000 DT à partir du 01/5/2025 au 31/12/2025 et 5000 DT du 01/01/2026 au 31/12/2025. Les oppositions doivent être faites entre les mains du locataire à l'adresse de la société dans un délai de vingt jours à partir de la publication de cet avis au JORT. Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 25/5/2025.

2025R01639FCCC3

Location d'un fonds de commerce - gérance libre

Suivant acte sous seing privé signé le 10/02/2025 et enregistré à la recette des finances de Rawed le 12/02/2025, quittance n°M023128, enregistrement n°25300835, Mr Majid ben Khalifa ben Ahmed Mansouri résident à la Résidence Samar Hanout, B2, cité Hédi Nouira, Borj Louzir, Ariana loue en gérance libre à Mr. Saif El Dine ben Mohamed ben Ali Dridi son domicile est à la rue Utica, Dawar Hicher, Manouba la totalité du fonds de commerce destiné pour le commerce de Pizzeria Crêperie Sandwich, sis au 11 L, Bloc L, Résidence Asma 2. Nour Jaafar Ariana, immatriculés au Registre national des entreprises sous le numéro 1459295G sous la marque «Sima Food» pour une durée de 12 mois débutant le 01/4/2025 et se terminant fin mars 2026

Les oppositions doivent être présentées à l'adresse de chacun mentionné ci-dessus dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 24 Mai 2025.

2025R01643FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 16/5/2025 enregistré à la recette des finances de Rue Ghandi en date du 16/5/2025, quittance n°M039783 enregistrement n°25302441, Sté Trousseau de la mariée a loué à la société Elsa pour les enfants, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné prêt à porter, dans le local sis n°147 rez-de-chaussée complexe commerciale Palmarium 1001 Beb Bhar Tunis. Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien le 30/5/2025.

2025R01676FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant le contrat de location du fonds de commerce signé le 14/5/2025 et enregistré à la recette des finances de Midoun Djerba le 21/5/2025 sous le n°25302433, reçu n°M056501, la société "JINENE TEZDAINE", représentée par son gérant, Monsieur Youssef Ben Abdessalame CHAABANE, titulaire de la carte d'identité nationale n°00320284 en date du 12/11/2024, a loué l'intégralité du fonds de commerce ayant pour activité principale l'hôtellerie et l'hébergement touristique dans des appartements meublés constituant la maison d'hôte familiale sis à Tezdaine Midoun 4116 Djerba, Gouvernorat de Médenine, avec tous ses éléments corporels et incorporels, à Monsieur Hichem Ben Mamdouh Ben Mohamed El Hachemi Bouajila, titulaire de la carte nationale d'identité n°13466245 délivrée à Tunis le 7/11/2019.

Toute opposition est recevable au siège du fonds dans un délai maximum de vingt jours à partir de la date d'édition de cette annonce dans le Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet extrait a été publié au journal le Quotidien le 30/5/2025.

2025R01682FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

Suivant contrat sous seing privé du 29/4/2025 enregistré à la recette des finances de Bizerte le 7/5/2025 enregistrement num 25301646 quittance n°M030942. Samia Ezzorii titulaire de la cin numéro 05639410 a donné en gérance libre à Olfa Jaouani titulaire de la cin n°08942091, le fonds de commerce situé au 11 place de l'UMA à Bizerte; pour une durée de 1 an commençant le 01/5/2025, exploité dans l'activité de vente de poulet œufs et produits dérivés.

Cet acte a été publié dans le journal le Quotidien du 21 mai 2025.

2025401789FCCC3

Acte de résiliation d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé établi en date du 21 Mai 2025, légalisé de signature en date du 26 mai 2025 par la propriétaire la société CHIRINE CHADLIA, société à responsabilité limitée, immatriculée au registre national des entreprises sous l'identifiant unique n°0012948L, dont le siège social est sis à l'immeuble SAADI Menzah 1004, représentée par son gérant Monsieur Adli NACHI, et en date du 28 mai 2025, par le bailleur la société THE COFFEE STUDIOS, Société anonyme, immatriculée au registre national des entreprises 1268111V, dont le siège social est sis à El Afrane, route Sousse KM2 WARDIA 1009, représentée par sa directrice générale Madame Mongia Chably, lequel acte enregistré à la recette des finances de Cité Mahrajéne en date du 28 mai 2025, quittance n°M032125, enregistrement 25902683, les parties se sont convenu de résilier le contrat de location gérance libre du fonds de commerce sis au local n°29, rez-de-chaussée, immeuble SAADI, Menzah Tunis, relatif à l'exploitation d'un restaurant et café et ce en date de 31 décembre 2025.

Les éventuelles oppositions seront effectuées à 15 Avenue de Carthage Tunis, et ce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée aux deux Journaux Le Quotidien et Echourouk du 3 juin 2025.

2025401965FCCC3

Location gérance d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Jerba le 6/5/2025 quittance n° M059807, enregistrement n°25302944, Madame Chiran Trabelssi, CIN n°13424678 délivrée en 21/6/2014, a loué en gérance libre à Monsieur Abdennasser Zaltni,. CIN n°05881726 délivrée en 27/8/2012, le fonds de commerce d'un pressing sis à Taourit houmt souk jerba pour une durée de six ans à compter du 1er janvier 2025 pour prendre fin décembre 2030.

Cette annonce a été publiée le 29/5/2025 au Journaux le Quotidien et Echourouk.

2025401989FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution du syndicat des propriétaires

Suite au procès-verbal sous le n°6734 rédigé par un huissier notaire de l'assemblée générale du 22 Février 2025 et un procès-verbal interne du 8 Mars 2025 ; il a été constitué le bureau de syndic de la résidence Icaross sise au boulevard Abou Hamed Ghazeli Bouhsina Sousse, dont les membres du comité du syndic comme suit :

Président : Nabil Ghodhbene

Secrétaire général : Zied Hasayoun

Trésorier : Mounir Chaabane.

2025S00727APSF1

Constitution d'un Groupement de Développement Agricole

Au terme d'un procès-verbal en date du 9/12/2024, enregistré à la recette des finances de Trocadéro Sousse le 02/6/2025 sous n°25801361 Quittance n°M028238.

Date de PV : 09/12/2024

Dénomination : Groupement de Développement Sondage Echritta

Siège social : Chihimet Sud - Souassi - Mahdia

Lieu d'intervention : Chimet Sud - Souassi

Objet de l'intervention : Développement Agricole et exploitation du réseau d'eau

Président : Hsouna Said

Trésorier : Mohamed Amine Chaieb

Membre : Béchir Benali.

2025S00736APSF1

Constitution d'une filiale d'association étrangère

Nom de la filiale : GAME TUNISIA

Siège : 3, Rue des Entrepreneurs, 2ème étage, Appartement n°6, 1000 Tunis.

Objet : civil

Les activités que la filiale entend exercer en Tunisie

1) Préparer et développer des lieux désignés pour la pratique d'activités culturelles et l'amélioration des compétences de vie en coordination avec les autorités compétentes.

2) Sélectionner les jeunes et les aider à améliorer leurs aptitudes à la vie quotidienne, ainsi que gérer et organiser des événements.

3) Soutenir les infrastructures de base et réaliser des travaux de restauration dans certaines zones urbaines.

4) Développer des partenariats avec les principaux acteurs intéressés par la jeunesse.

5) Coopérer avec les maisons de jeunes conformément aux dispositions légales en vigueur.

6) Offrir des activités culturelles urbaines et d'autres activités liées aux aptitudes à la vie quotidienne.

La filiale de l'association s'engage, dans l'exercice de ses activités, à respecter la législation en vigueur de la République Tunisienne, notamment celles relatives à l'organisation des associations.

Président de la filiale : Maher Trabelsi

Trésorière : Yosra Nebti

Secrétaire général : Ilyes Bouadila.

2025401954APSF1

Constitution du syndicat des copropriétaires de la Résidence

«Venus» jardins de Carthage

Conformément au procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du syndicat des copropriétaires de la résidence «Venus» sise aux jardins de Carthage tenue le 23 décembre 2024 et enregistré à la recette des finances de la Goulette le 21 mars 2025, numéro de quittance M037806 et enregistrement n°8744229 et à l'accord de la municipalité du Kram daté du 21/4/2025 et enregistré sous le numéro 459, il est constitué le syndicat des copropriétaires de la résidence «Venus» et l'assemblée générale a voté le comité du syndicat composé comme suit :

Madame CHAOUCH Sabah : Présidente

Mr. Ramzi Trabelsi : Vice-président

Mr. Lassaad Mezghani : Trésorier

Mr. Jihed Gouja : Vice trésorier

Mr. Mohamed Walid Trabelsi : Membre.

2025401994APSF1

Homologation de résolutions

Syndic de résidence Corallo Tabarka

Tabarka 8110

suivant le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 25/8/2024 enregistré à la recette des finances de Tabarka le 10/9/2024 sous le numéro 24701189 quittance n°M042063 il a décidé ce qui suit :

- Augmentation du taux de cotisation de 10/ à partir du début janvier 2025.

- Engagement de régler à l'avance la cotisation de tout copropriétaire à partir du début de l'année avec dernière délai fin du moins de juin avent d'entamer les procédures judiciaire.

- Charger monsieur Walid Khadraoui de poursuivre sa mission en tant que président du syndic.

- Se rapprocher auprès de la CNSS pour rééchelonner les dettes dues.

- Entreprendre d'urgence les travaux de réparation et d'entretien.

- Appliquer de manière provisoire la rotation du travail pour chaque ouvrier occasionnel pendant 15 jours de mois.

- Poursuivre les procédures judiciaires envers les copropriétaire en de défaut paiement.

2025R01651APSF2

Avis

Conformément au procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 24 novembre 2024, enregistré à la recette des finances de Menzel Bourguiba sous le numéro 4350326 et le numéro de récépissé M040225, la dénomination de l'association a été modifiée de Club Bizerte mini Foot à Avenir sportif de Menzel Bourguiba.

Siège social : 42, Avenue Commandant Mohamed Béjaoui, 7050 Menzel Bourguiba

Bureau directeur :

Président : Sahbeni Ibrahim

Vice-président : Bejaoui Karim

Secrétaire général : Ben Mahjoub Ben Nasir Aymen

Trésorier : Hani Fathi

2025R01654APSF2

Avis

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale du syndic des copropriétaires de la résidence «Ennasr Center» sise à l'av Hedi Nouira Ennasr 2 Ariana en date du 15/6/2024, enregistré à la recette des finances d'El Menzah 6 le 23/8/2024 sous le n°24706900 quittance n°M114613, il a été décidé par le Vote à l'unanimité l'élection de :

- Mme Cheniti Naouel : Présidente

- Mr Khaled Belelouna : Trésorier

- Mr Lassed Bou Kardoukha : Secrétaire général

- Mr Habib Laadheri : Membre.

2025401937APSF2

Syndicat des propriétaires

Résidence les Roses

Cité Béhi Ladgham Borj Louzir

2073 Ariana

Suite à l'assemblée électorale tenu en date du 25/5/2025 en deuxième tours, un bureau syndical a été élu pour la Résidence les roses cité Béhi Ladgham Borj Louzir Ariana au siège social du syndicat appartement 275 immeuble 17. Le P.V de l'assemblée a été enregistré à la recette des Finances de la cité Hédi Nouira Borj Louzir Ariana en date du 26 Juin 2025 sous le reçu n°M048141; Enregistrement n°25701826. Les membres du bureau élus sont :

Majdi Rekik : Président du syndicat

Ilyés Bellagha : Trésorier

Saousan Dhaou : Secrétaire général

Fathi El Gharbi : Membre.

2025401950APSF2

Syndic des copropriétaires

De la Résidence Donia

Suivant le PV de l'assemblée générale en date du 5/4/2025

enregistré à la recette des finances de Raoued le 16/4/2025 sous le n°25701822 quittance n°M053336.

Il a été décidé de nommer le membre de syndicat des copropriétaires de résidence Donia sis à Ghazella comme suit :

- Mr Bassem Chaabouni : Président de Syndicat.

- Mr Mouheb Loubiri : Trésorier.

- Mr Anis Melki : Secrétaire général.

2025401959APSF2

Comité de gestion (Syndic) de la Résidence Le Patio

Jardins du Lac 2

Suivant le procès-verbal de l'AGO des copropriétaires de la Résidence le Patio en date du vendredi 9 Mai 2025 et enregistré à la recette des finances au Lac 1 sous le numéro 25804290. Reçu n°M59574 le 23 Mai 2025. Lecture des rapports moral et financier et leur approbation.

Election du Bureau :

Président : Karim Cherif

Trésorier : Skander Khairallah

Membre : Lotfi Ben Mustapha.

2025401974APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Après déduction de 40 %

Maître Mustapha Boughazli

Avocat à la cour de cassation

3 Bis Rue Abderrahmen Ibn Aouf Menzah 5 - Ariana

Tél : 98-314-410

M.F : 222720 KAP 000

1) Créancier poursuivant : S.T.B, S.A Inscrite au RC à Tunis sous le n°182331996, Représentée par son P.D.G, Siège social sis à la rue Hedi Nouira - Tunis

2) La débitrice : STE GREEN LAND. Sarl RC n°01229342015. MF 1430042L demeurant 20 Avenue des Etats Unies App 15 Tunis

3) Avocat poursuivant : M. Boughazli Mustapha, Avocat à la cour de cassation, 3 Rue Abderrahmane Ibn Aouf Menzah 5 Ariana. M.F 222720 KAP000

4) L'immeuble mis en vente :

Ce sont des parts indivises de 2250000 parts de l'ensemble de 449900 parts objet du TF n°3710 Manouba situé entre BORG TOUMI ET BATTAN Tebourba. C'est un terrain agricole situé à la zone d'intervention de l'agence foncière agricole

5) Le prix de l'immeuble mis en vente : le prix de l'immeuble mis en vente est fixé à 106.785,000 dt outre les frais les dépenses qui seront fixées par le tribunal le jour de l'audience.

6) Le tribunal : la vente aura lieu devant le tribunal de 1ère instance de Manouba le mercredi 2 juillet 2025 (2-7-2025) à 9 h du matin.

- L'immeuble peut être visité chaque jour.

- NB : l'immeuble est situé à la zone d'intervention de l'agence foncière agricole et soumis à un accord préalable du gouverneur de la région.

2025R01663VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude de Maître Mohsni Sami

Avocat à la cour de cassation

18, Rue de Marseille Tunis

Tél : 71.253.793

Poursuivant : 1) Les Héritiers Jaloul Sassi sont son épouse Saida Alhalioui et ses fils qui sont Kamal, Khaled, Housni, Mourad, Mohamed Lassad, Lamia et Rawdha 2) Mohamed Sassi 3) Houcine Sassi demeurant Mnihla supérieur Ariana, élisant domicile en l'étude de Maître Mohsni Sami Avocat à la cour de cassation, M F 749149D, 18 Rue de Marseille Tunis.

Parties poursuivies : Mohamed Taher Abidi résidant à l'avenue Ammar Ben Yasser n°14 Menzah 6, élisant domicile en l'étude de Maître Imed Riahi situé à Bouatour avenue Japon n°39 Tunis.

Fondement de l'exécution : Arrêt d'appel n°5003 rendu par la cour d'appel de Tunis en date du 10 juillet 2018, statuant :

- Sur la forme : recevabilité de l'appel ;

- Sur le fond : annulation du jugement de première instance et condamnation du défendeur

Mohamed Taher Abidi à payer solidairement aux appelants :

- la somme de 618.040 D à titre d'indemnité pour expropriation,

- 684 D au titre des frais d'expertise,

- 200 D au titre des frais d'avocat relatifs à l'autorisation sur requête n°5669,

- 1.000 D à titre d'honoraires d'avocat pour toutes les phases du litige,

- avec mise des frais à la charge du condamné et rejet du surplus des demandes.

Cet arrêt a été notifié par huissier de justice Maître Al-Amin Abidi selon le procès-verbal n°34719 du 19 octobre 2018 et est devenu définitif selon certificat de non pourvoi.

Description de l'immeuble objet de la poursuite :

1. Premier immeuble (objet de la saisie) :

Terrain agricole indivis non morcelé, non borné, situé en bordure d'une route aménagée débouchant sur la rue Tarek Ibn Ziyad, à proximité du quartier Beltoumia, délégation de Mornaguia, gouvernorat de Manouba.

Superficie : 3 ha 50 ares 15 ca (35.015 m²), comportant en partie des oliviers et en partie une terre nue contiguë à une zone d'aménagement urbain.

Immatriculé au titre foncier n°5858 Manouba, dit «Raphaël Mornaguia», formant la parcelle n°3-(88) du plan de morcellement du titre foncier n°19628, d'une superficie totale de 5 ha divisée en 50.000 parts. Le débiteur saisi détient 35.015 parts sur 50.000 en indivision.

2. Deuxième immeuble :

Terrain agricole indivis non morcelé, non borné, situé à l'angle de deux routes aménagées dans le quartier Beltoumia, délégation de Mornaguia, gouvernorat de Manouba.

Planté d'environ 500 oliviers en pleine production, entouré de trois côtés par une clôture en briques, jouxtant un quartier résidentiel.

Superficie : 5 ha 64 ares (56.400 m²), immatriculé au titre foncier n°1984 Manouba, dit «Gabriel Mornaguia»,

correspondant à la parcelle n°02 du plan de morcellement du titre foncier n°83888, d'une superficie totale de 6 ha 9 ares (60.900 m²), divisée en 60.900 parts. Le débiteur saisi détient 56.400 parts sur 60.900 en indivision.

Visite des lieux : Tous les jours.

Mise à prix : - Pour l'immeuble n°1 (titre foncier n°5858 Manouba) : 1.443.431,573 D

- Pour l'immeuble n°2 (titre foncier n°1984 Manouba) : 3.462.747, 556 D (hors frais de vente).

Participation à la vente : Celui qui veut participer à l'adjudication doit le faire par l'Intermédiaire d'un avocat et doit consigner le tiers de la mise à prix en application de l'art 425 C.P.C.C.

Date et lieu de la vente : Les enchères auront lieu devant la chambre des criées dépendant du tribunal de première instance de Manouba, sis à Manouba, le Mercredi 9/7/2025 à partir de 9 H.

N.B : Pour plus amples renseignements s'adresser à l'étude de Maître Mohsni Sami et au greffe du tribunal pour prendre connaissance des cahiers des charges.

2025R01685VEPA1

Vente immobilière

Poursuivant : STUSID BANK, représentée par son président directeur général ayant son siège à la Rue Hédi Karay, Tunis, RNE n°B16641997.

Avocat poursuivant : Maître Nasr Ben Ameur, Avocat près de la cour de cassation, exerçant dans le cadre de la société d'avocats "Nasr Ben Ameur et Associés", Rue Sœur Joséphine immeuble Trocadéro, 4000 Sousse.

Débiteur saisi : Mohamed Ben Chebil Ben Hssan Nasri, titulaire de CIN N°04136395, fonctionnaire dans une entreprise résident au quartier administratif place 3 août Jammel.

Immeuble objet de la vente : La totalité de l'immeuble sis à Jammel, objet du titre foncier n°55262 Monastir, dénommé «Ennasri 03», d'une superficie totale de 2 920 m².

Il s'agit d'une propriété agricole, constituée d'une parcelle intégrée dans des parcelles voisines, contenant une partie intégrée d'un magasin couvert d'une dalle, servant de dépôt pour aliments, dont la construction dépasse les limites du titre du côté sud-est. Elle contient également une partie d'un ancien étable située du côté nord-ouest, dont la construction dépasse également les limites du titre foncier de ce même côté entouré d'un mur menaçant de ruine, et est couvert par une tôle ondulée, et il est limité au Sud dans une partie par la parcelle n°157, à l'Ouest la parcelle n°4 au Nord la route reliant Touza à Jammel à l'Ouest la parcelle N°2.

La Mise à Prix : La mise à prix a été fixée à trois cent un mille deux cent quatre-vingts dinars (301 280,000 DT) en vertu de l'expertise réalisée par les deux experts Youssef Zouaoui et Ezzeddine Hammouda, désignés en vertu de l'ordonnance sur requête n°6926 rendue par le Président du Tribunal de première instance de Monastir.

Date de vente : La vente aura lieu le 2 juillet 2025 à partir de 9 h, devant la section des ventes immobilières du Tribunal de première instance de Monastir.

Visite des lieux : La visite de l'immeuble saisi peut s'effectuer chaque jour de 9 h à 17h.

2025S00709VEPA1

Vente immobilière

Poursuivant : STUSID BANK, représentée par son président directeur général ayant son siège à la Rue Hédi Karay, Tunis, RNE n°B16641997.

Avocat poursuivant : Maître Nasr Ben Ameur, Avocat près de la cour de cassation, exerçant dans le cadre de la société d'avocats "Nasr Ben Ameur et Associés", Rue Sœur Joséphine immeuble Trocadéro, 4000 Sousse.

Débiteur saisi : Taoufik Ben Chebil Ben Hssan Nasri, titulaire de CIN°04152158 fonctionnaire dans une entreprise résident au quartier administratif place 3 août Jammel.

Immeuble objet de la vente :

1) La totalité des parts indivises revenant au débiteur saisi, dans l'immeuble objet du titre foncier n° 40160 Monastir, dénommé «Essedina», d'une superficie totale de 26 433 m², sis à Imada. Jammel Est. Les parts indivises revenant au débiteur cité s'élèvent à 6608,25/26433.

L'immeuble est constitué de deux parcelles, n°75 et n°91.

La première parcelle est une propriété agricole entourée des haies de cactus comportant 54 pieds d'oliviers, dont 13 anciens du côté ouest, le reste étant des jeunes pieds productifs. La superficie est de 10509 m², située d'après le plan cadastral au sud d'un passage, et bordée par les parcelles n°85 et n°74. A l'est, un passage; au nord, les parcelles n°88 ; et à l'ouest, les parcelles n°88 et n°74.

La deuxième parcelle, n°91, est une propriété agricole entourée des haies de cactus ....

Elle comprend environ 122 pieds d'oliviers, dont 11 jeunes pieds, les autres étant productifs. La superficie totale est de 15924 m², limitée d'après le plan cadastral : au sud, la parcelle n°74 ; à l'est, les parcelles n°88, n°94 et un passage; au nord, les parcelles n°95 et n°96 ; à l'ouest, les parcelles n°96, n° 109, n°107, n°116, n°115, n°118, n°90 et n°89.

2) La totalité de l'immeuble situé à Jammel, objet du titre foncier n°55264 Monastir, dénommé «Ennasri 05», d'une superficie de 2 911 m². Il s'agit d'une propriété agricole comprenant une partie d'une ancienne étable située au milieu, du côté nord-est. La construction dépasse les limites du titre foncier sur deux côtés : ouest et est, et est couverte par une tôle ondulée. L'immeuble est clôturé au nord et au sud par un mur, comportant deux ouvertures : une porte au nord, donnant sur la voie publique reliant Jammel à Touza, et une deuxième porte au sud. Le sol est cimenté sur une superficie de 483 m².

L'immeuble est limité, d'après le plan cadastral : au sud, en bordure d'une voie; à l'est, la parcelle n°6 ; au nord, la route reliant Touza à Jammel ; et à l'ouest, la parcelle n°4.

La mise à prix : La mise à prix des parts indivises du premier immeuble, objet du titre foncier n°40160 Monastir, a été fixée à cent vingt et un mille six cent cinquante-six dinars (121 656,000 DT).

La mise à prix du deuxième immeuble, objet du titre foncier n°55264 Monastir, a été fixée à trois cent trente-neuf mille quatre cents dinars (339 400,000 DT), en vertu de l'expertise réalisée par les deux experts Youssef Zouaoui et

Ezzeddine Hammouda, désignés en vertu de l'ordonnance sur requête n° 6925 rendue par le Président du Tribunal de première instance de Monastir.

Date de la vente :

La vente aura lieu le 02 juillet 2025 à partir de 9 h, devant la section des ventes immobilières du Tribunal de première instance de Monastir.

Visite des lieux :

La visite de l'immeuble saisi peut s'effectuer chaque jour de 9 h à 17 h.

2025S00710VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière après rabaissement de prix de 40 %

Partie poursuivante : LA BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE, Société Anonyme immatriculée au Registre du Commerce sous le numéro B187881996 en la personne de son représentant, dont le siège social est au n°70-72 avenue Habib Bourguiba Tunis, direction régionale sise à la route touristique avenue 14 janvier 2011 Sousse.

Partie saisie : 1/ héritiers de défunt Abderraouf Ben Taieb Erguez, débiteurs principaux, et héritiers Habiba El Bahri qui sont :

Sa Veuve Saida Bent Mohamed Ben Amor

Et ses fils Walid Ben Ahderraouf Erguez, Wafa Bent Abderraouf Erguez, Wajdi Ben Abderraouf Erguez.

2/ Héritiers, de défunt Habiba El Bahri qui sont :

Khadija Bent Taieb Erguez Moncef Ben Taieb Erguez

Jamel Abdenasser Ben Taieb Erguez

Fouzia Bent Taieb Erguez, Souad Bent Taieb Erguez

Selma Bent Taieb Erguez, Ridha Ben Taieb Erguez

Béchir Ben Taieb Erguez, Nadia Bent Taieb Erguez

Karima Bent Taieb Erguez, Naila Bent Taieb Erguez, demeurant tous à la rue de l'indépendance, sidi Bouali, Sousse.

Avocat poursuivant : Maître Hatem DOURA, avocat à la cour de cassation, domicilié à la route de Tunis Khézema Ouest, immeuble Badr, Bloc B, 4ème étage, matricule fiscal n°798398-S.

Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'Etude poursuivant ou au greffe du Tribunal de Première Instance du cahier des charges.

Désignation des immeubles saisis : la totalité de la propriété sise à sidi Bouali, objet du titre foncier n°7822 Sousse, d'une superficie globale de 3096 m².

Mise à prix globale : la nouvelle mise à prix après le rabaissement de prix de 40% est fixée à la somme de quatre vingt douze mille huit cent quatre vingt dinars, (92.880.000 DT), prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication fixés à cinq mille quatre vingt dix neuf dinars, 088 millimes (5.099.088 DT) et les nouveaux frais.

Observations : Ne peuvent enchérir que les personnes qui ont constitué un Avocat, consigné le tiers de la mise à prix ou présenté un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable représentant ce montant.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu lundi le 30/6/2025 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse 2

Conditions de visite des lieux : Les jours ouvrables de 8 h à 17 h.

2025S00711VEPA1

Vente aux enchères publiques

La partie poursuivante :

Société Medimix, représentée par son représentant légal, SARL, RNE n°0718704N, dont le siège social est à la route Mahdia km 25 Amra Sfax, demeurant au bureau de Maître Ahmed Ennouri, avocat à la cour de cassation, 27 rue Habib Achour immeuble Anis Sfax.

La partie saisie :

Taieb Fakhefekh, titulaire de la CIN n°01157633, demeurant à la route l'aéroport km 11 Seghar Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Ahmed Ennouri, avocat à la cour de cassation, 27 rue Habib Achour immeuble Anis Sfax. (MF : 1049238Q).

Désignation de l'immeuble saisi, telle qu'elle figure dans le cahier des charges :

La totalité du titre foncier n°130043 Sfax nommé «El Yosr» qui consiste en un lot de terrain à vocation agricole située à zone Bderna délégation Sakiet Eddeir gouvernorat de Sfax, d'une superficie 2711 m², constitue d'un seul lot n°343, se lot de terrain est nue, il est limité au nord par le lot cadastrale n°344 zone "L" Bderna, au est par le titre foncier n°65508 Sfax, au sud par le lot cadastrale n°342 zone "L" Bderna, et au sud par le lot 336 qui consiste en une entrée est, et il est un terrain nu.

Mise à prix :

Cent soixante-deux mille et six cent soixante dinars (162.660, 000DT) outre les dépenses annoncée le jour de l'enchère.

Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax situé à Abou Kacem Chebbi Sfax, le sept juillet deux mille vingt-cinq (7/7/2025) à partir de 9H du matin et suivant.

Participation aux enchères, visite et constat de l'immeuble :

Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et ne peuvent y prendre part que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

Pour les étrangers ils doivent se munir de l'autorisation du gouverneur.

La visite et le constat de l'immeuble se fait tous les jours.

La consultation du cahier des charges se fait à l'horaire du travail administrative à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Ahmed Ennouri, avocat, 27 rue Habib Achour immeuble Anis Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance Sfax 2 où il est déposé le cahier des charges.

2025X00771VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître Abdelkafi Fatma

Av. Taieb Mhiri Im. Jawhara 2ème étage Sfax

Créancier saisissant :

La Société Tunisienne de Banque, Société anonyme, dont le siège social

est à Tunis, Rue Hédi Nouira identifiant unique et matricule fiscal n°1237/A/P/M/000, ayant élu son domicile auprès de son avocat Maître Abdelkafi Fatma, Av. Taieb Mhiri Im. Jawhara 2ème étage Sfax.

Débiteur saisi :

1) Société Tunisienne D'électricité «TUNEL», SARL, dont le siège social est à Sfax route de Lafrane km 5 identifiant unique et matricule fiscal n°0736789N.

2) Sami Ben Abdelhamid Tounsi, gérant, titulaire de la CIN n°01337975 demeurant à l'avenue Errached n°6 Sakiet Eddaier Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Abdelkafi Fatma, Av. Taieb Mhiri Im. Jawhara 2ème étage Sfax

Immeuble saisi :

Le terrain objet du titre foncier n°134707 Sfax dénommé «anas» il consiste en un terrain clôturé sur lequel est édifié une maison sur le R.D.C située à route Mahdia km7 avenue Rached Sfax du coté droit de sakiet eddair vers les banlieue. Le terrain est limité du sud par une voie par laquelle l'entrée à l'immeuble, Est voisin, nord voisin, ouest voisin. Sa surface selon le titre est de 294 m². L'entrée est par une porte en fer de 2 volets du coté sud donnant à une allée couverte de carrelage donnant à la maison.

La maison édifiée sur le terrain est du 104 m² couvert composé d'un salon, un séjour, 2 chambres, une cuisine et une S.B, et un jardin entretenue avec des arbres fruitiers et une terrasse couverte de carrelage.

L'immeuble est de bon style, le sol est carrelé de carreaux de carrelage ordinaire, à l'exception de la salle de bain, qui est carrelée de carreaux de parterre ordinaire. Les murs de la cuisine et de la salle de bain sont décorés de carrés de porcelaine ordinaire. Les portes sont en bois ordinaire et les fenêtres sont en bois ordinaire protégées d'un garde-corps en fer forgé. Il est équipé d'une cuisine entièrement équipée et d'une salle de bain. La propriété est bien située dans une zone densément peuplée avec des villas, des résidences et des immeubles. Il est proche de la plupart des services et commodités. La zone dans laquelle se trouve la propriété dispose également de routes pavées, de canaux d'égouts pour les eaux usées, d'éclairage public de gaz naturel, d'éclairage électrique et d'eau potable.

Mise à prix :

La mise à prix de la propriété à vendre a été estimée à cent soixante mille dinars (160. 000.000D) sans frais. Toute personne désirant participer à l'adjudication doit consigner le tiers (1/3) du montant de la mise à prix avant la date de l'adjudication et ce par l'intermédiaire d'un avocat. Les étrangers désirant participer à l'adjudication doivent au préalable avoir une autorisation de Monsieur le gouverneur de Sfax.

Charges :

Hypothèque au profit de la STB pour garantir un montant de 60 mille dinars.

Hypothèque au profit de la STB pour garantir un montant de 15 mille dinars.

Hypothèque au profit de la STB pour garantir un montant de 30 mille dinars.

Hypothèque au profit de la banque Zitouna pour garantir un montant de 80 mille dinars.

Date de l'adjudication :

L'adjudication aura lieu le lundi sept Juillet deux mille vingt cinq (7/7/2025) à partir de neuf heures du matin, à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax sis à l'Avenue Victor Hugo Sfax.

Observations :

La visite du terrain saisi peut avoir lieu pendant les horaires de bureaux. Pour de plus amples renseignements contacter le greffe du tribunal de première instance de Sfax où a été déposé le cahier des charges, ou l'étude de l'avocat poursuivant dont le bureau est sis à l'Av. Taieb Mhiri Im. Jawhara 2ème étage Sfax et aux mêmes horaires.

2025X00774VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Triki Salah

Avocat à la cassation

8, rue Aboulkacem Chebbi 3000 Sfax

Créancier poursuivant :

Société Univers Distribution route Gabès km 3.5 zone industrielle sidi Salem Sfax identifiant unique 090 1790F représentée par Maître Triki Salah avocat à la cour de cassation 8, rue Aboulkacem Chebbi 3000 Sfax MF 275819M/A/P/000

Débiteur saisi :

Abderrazek ben Messaoud, libraire demeurant à Bir Ali Sfax CIN n°05291200

Immeuble saisi :

La propriété, objet du titre foncier, n°14448, Sfax, dénommée «Saïda 191», se composant de 7 parcelles proches les unes des autres, qui sont les parcelles n°118-119-257-268-275 -262-174 toutes situées à Sedirat via la route nationale n°2, à environ 20 km de la ville de Bir Ali bin Khalifa gouvernorat de Sfax.

- Parcelle n°118, d'une superficie de 53726 m², plantée d'environ 65 oliviers, des amandiers et des vignes.

- Parcelle n°119, d'une superficie de 17799 m², plantée de 22 oliviers, une maison d'une superficie de 160 m², et une autre construction sans toit de 100 m², ainsi qu'un entrepôt d'une superficie de 40 m² et une unité sanitaire indépendante du bâtiment, d'une superficie de 12 m².

- Parcelle n°257, d'une superficie de 20348 m², plantée d'environ 40 oliviers et des amandiers.

- Parcelle n°268, d'une superficie de 5616 m², plantée d'amandiers de vignes et d'oliviers nouvellement plantés.

- Parcelle n°275, d'une superficie de 6222 m², nouvellement plantée par des pieds d'oliviers

- Parcelle n°262, d'une superficie de 3324 m², plantée de 6 oliviers

- Parcelle n°174 d'une superficie de 18220 m², nouvellement plantée par des pieds d'oliviers.

La mise à prix :

Quatre cents mille dinars (400.000.000 D)

Lieu et date de l'adjudication :

L'adjudication aura lieu le Mercredi 9/7/2025 au tribunal de première instance de Sfax 2 sis à rue Ahmad Aloulou Sfax à partir de 9 heures du matin.

Visite des lieux, tous les jours et pour plus amples informations contacter l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal.

2025X00778VEPA1

Adjudication aux enchères publiques

Maître Haikael Ben Ayed

L'adjudication aura lieu le lundi 30/6/2025 à 9h du matin à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax sise à la rue Victor Hugo Sfax.

Partie poursuivante : Amel LAhiani, femme au foyer, demeurant au km 1.5 Gremda Sfax, domicilié au bureau de son avocat Maître Haikael Ben Ayed, avocat domicilié à son étude sise au 7 rue Ali Bech Hamba imm. Mezghanni 3000 Sfax

L'avocat poursuivant : Maître Haikael Ben Ayed, avocat domicilié à son étude sise au 7 rue Ali Bech Hamba imm, Mezghanni 3000 Sfax

Partie saisie :

1- Les héritiers du défunt Moncef Kammoun dont sa veuve Rachida Bousarsar et ses enfants Radouan Saadia, Sania, Mohamed, Lamia, Wissem et Hela

2- Les héritiers du défunt Tawfik Kammoun dont sa veuve Naziha Trabelsi et ses enfants Houda, Abdallah et Mohamed Hichem

3- Ameur Kammoun,

Demeurant tous à la Route Gremda km 1.5 face ruelle ben Said Sfax.

Propriété à vendre : la totalité de trois immeubles :

1- Une bâtisse de 135 m² sur un terrain de 182m² se compose de 4 chambres, une chambre non couverte, une toilette, une salle d'eau, un patio, deux clairières, salle de bain, cuisine voisiné de l'est par huilerie Abdemajid Oudni, nord les héritiers d'Abdelkader Kammoun ouest Klif et entrée du bien et du sud Abdennadher.

2- La totalité de l'immeuble sis à la route Gremda km 2 de superficie de 11.80 m² de longueur de 4.29 m et largeur 2.75 m bien équipée côtoyée de l'ouest par route Gremda Abdelmajid Oudni de l'est, céramique et décor du sud et Lassad Oudni du nord

3- La totalité de l'immeuble sis à la route Gremda km 1.5 de superficie de 35.55 m² de longueur de 9.26 m et largeur 3.84 m se compose de deux parties show-room et un bureau bien équipé côtoyé par route Gremda de l'ouest, Abdelmajid Oudni de l'est, boulangerie Ben Ayed du sud et Mahdi Makni du nord

Mise à prix : Cent quatre vingt quatorze mille deux cent dinars (194 200.000 D) qu'on leurs ajoutent les frais judiciaires de poursuite de cette étape.

La visite de l'immeuble peut s'effectuer tous les jours de travail pendant l'horaire administratif, pour plus de renseignements contacter le greffe de la cour de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges ou le bureau de l'avocat poursuivant.

N.B. Toute personne désirant participer à cette enchère doit consigner le tiers de la mise à prix avant l'adjudication et par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2025X00786VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Mohamed Lahmaier

Avocat près la cour de cassation

106 Bis Rue de Palestine 1002 Tunis

Tél : 71.801.300

Fax : 71. 783. 701

Matricule fiscal : 181910 Q/A/P/000

Poursuivant : La Banque de Tunisie (S.A) représentée par son Directeur Général, ayant son siège social 2, rue de Turquie 1000 Tunis identifiant unique 000120H.

Partie saisie : Nabil Haddad titulaire de la CIN numéro 01549899 demeurant Avenue 14 Janvier Bizerte.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Lahmaier avocat près la cour de cassation 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

Description du bien à vendre :

La totalité de l'immeuble objet du T.F 21151 Bizerte dénommé «Villa L'escale» d'une superficie totale de 603 m² sis à Rue André Paul consistant en un terrain sur lequel a été bâtit une villa.

Mise à prix : (728.520,000 D.T) outre les frais de poursuite.

Date et lieu de la vente : Mardi (08 Juillet 2025) devant la chambre des criées du tribunal de première Instance de Bizerte à partir de 8H du matin.

La visite des lieux : toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères et par la voie d'un avocat, doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2025401946VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Poursuivante : Société BTK Finances (anciennement dénommée société El Istifa), S.A., RNE n°0514211 Q. sise au 11 Rue Hédi Nouira Tunis.

En sa qualité de créancière saisissante.

Partie saisie : Société Touristique et Culturelle de Tozeur «DAR CHERAIET» société anonyme. Registre de commerce au T.P.I. de Tozeur n°B127682000. RNE n°0029956 X, siège social à la zone touristique de Tozeur. En sa qualité de débitrice hypothécaire et saisie.

Avocat poursuivant :

Maître Atallah Mhamed, Avocat à la cour de cassation. 97 Avenue de la Liberté - Tunis.

Immeuble objet de la vente :

Le titre foncier n°768 Tozeur, dénommé "Complexe touristique et culturel Dar Cherait", correspond, en termes de limites, d'emplacement et de superficie, à une propriété foncière d'une surface totale de 2 hectares 87 ares 95 centiares, composée d'une seule parcelle entourée entièrement par une clôture (en partie en dur, en partie métallique) d'une longueur de 712 mètres, avec plusieurs entrées principales et secondaires.

Emplacement géographique et limites du titre foncier 768 Tozeur :

Ce titre foncier, issu de la demande d'enregistrement n°4657 R Gafsa, est situé dans le plan d'aménagement général de la municipalité de Tozeur, dans une zone classée touristique (Z.T.), raccordée aux réseaux principaux d'eau, d'électricité,

d'assainissement et de télécommunications. La zone touristique dans laquelle se trouve ce bien est bordée par la route touristique qui la relie à la route nationale n°3 Tozeur - Nefta, au centre-ville de Tozeur, au parc de loisirs Ras El Ain, et au terrain de golf.

Limites du titre foncier 768 Tozeur :

- Nord : Hôtels El Hafsi et Ras El Ain

- Sud : Route de Ras El Ain

- Est : Route touristique

- Ouest : Route de Ras El Ain

Le titre foncier n°768 Tozeur comprend deux composantes principales :

1. Hôtel Dar Cherait

2. Complexe culturel Dar Cherait.

1. Hôtel Dar Cherait :

Classé 5 étoiles, l'hôtel a fait l'objet d'un levé topographique par un expert. Il fait partie intégrante de la propriété d'une superficie totale de 28.795 m², et plus précisément la parcelle A du plan, qui couvre 14.441 m². Limites :

- Nord : Complexe culturel Dar Cherait

- Sud et Est : Route de Ras El Ain

- Ouest : Hôtel Ras El Ain

Description de l'hôtel :

L'hôtel est construit sur un terrain à relief varié, ce qui a permis une architecture sur trois niveaux : un sous-sol, un rez-de-chaussée, et un étage. Sa façade avant donne l'impression d'un bâtiment à deux niveaux. Le site comporte aussi des bâtiments annexes dédiés au divertissement, à la détente, ainsi que des installations techniques.

L'hôtel est situé dans la partie sud du titre foncier, tandis que le complexe culturel est au nord, séparés par une clôture sinueuse.

Clôture;

La clôture est en partie en dur, en partie en fer forgé, mesurant 582 mètres. Composantes du sous-sol (2875 m²) :

- Chambres avec sols en marbre, plafonds en stuc, murs peints au mastic

- Couloirs décorés de céramique

- Bureaux administratifs, locaux de services

- Cuisine, restaurant

- Groupes sanitaires pour les clients

- Vestiaires pour le personnel

Composantes du rez-de-chaussée (2675 m²) ;

- Hall d'accueil face à la porte principale, plafond décoré en stuc

- Colonnades recouvertes de céramique

- Grand atrium surmonté d'un dôme en céramique

- Chambres, café, bar avec vue sur le jardin

- Groupe sanitaire Composantes de l'étage supérieur (environ 2875 m²) ;

- Chambres, dont des suites spacieuses avec chambre à coucher, grand salon, salle de bain et douche

Espace d'animation et de loisirs :

Situé dans un espace séparé, accessible via un jardin planté de palmiers (deglet nour), arbres fruitiers, arbres d'ornement et fleurs, avec allées pavées. Une passerelle mène à la piscine, aux douches, à une cuisine dédiée, à un spa, un hammam arabe, et une salle de massage aux sols et murs en céramique. Un escalier donne accès à une terrasse en marbre décoré.

2. Le Complexe Culturel Dar Cherait :

Il s'agit de la parcelle B du plan topographique, couvrant 14.354 m², avec un périmètre de 639 mètres, clôturé par une clôture sinueuse; en fer forgé à l'avant, et en dur sur d'autres côtés. Une zone tampon végétalisée (terrain accidenté, arbres entrelacés) sépare le complexe de l'hôtel.

Limites :

- Nord et Ouest : Hôtel El Hafsi

- Sud : Hôtel Dar Cherait

- Est : Route touristique.

Le complexe comporte 3 entrées :

- Deux donnant sur la route touristique

- Une entrée interne pour les clients de l'hôtel.

Le complexe comprend 4 principales sections :

1. Musée des us et coutumes : présente la culture et les traditions tunisiennes

2. Musée Dar Zaman : retraçant l'évolution humaine depuis la préhistoire jusqu'à nos jours

3. Ville des Rêves : maquettes de contes et légendes (Aladin, Ali Baba, Les Mille et Une Nuits, etc.)

4. Café, entrepôt, et commerces Description du complexe :

Depuis l'entrée principale sur la route touristique, après un petit jardin, on accède à un hall large abritant un bureau d'information, commerces fermés, murs décorés de céramique, et une grande mosaïque murale. Cela mène à une grande cour intérieure avec façades décorées en briques locales (appelées "qâleb arbii").

On y trouve :

- Café, bar, salle de repos, fontaine centrale

- Accès à une salle de conférence, au café, à Dar Zaman et à la Ville des Rêves via escaliers

- Escaliers descendants vers le musée des traditions

- Logements supérieurs, sanitaires, commerce, locaux du personnel

- Passage reliant le complexe à l'hôtel Enfin, le complexe est équipé de :

- Systèmes de sonorisation et d'éclairage

- Décors en tissu, stuc, constructions en plâtre, sols en marbre local et importé

- Dômes en céramique, murs enduits au mastic.

Mise à prix :

Trente six millions sept cent soixante deux mille quatre cent trente Dinars (36.762.430,000) hors frais.

Date et lieu de vente :

Le lundi 7 juillet 2025 à partir de 9 Heures au Tribunal de Première Instance de Tozeur.

Visite des lieux :

La visite peut se faire quotidiennement.

La participation à l'adjudication est soumise à la consignation du tiers de la mise à prix ou à la présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable. Les étrangers devont obtenir l'autorisation du gouverneur.

2025401951VEPA1

Vente aux enchères publiques par licitation

Maître Mourad Sassi

Avocat à la cour de cassation

07 Avenue de la Liberté 3ème étage

Tél : 25.15.15.94

MF : 0581358K/P/000

Partie poursuivante : Hayet, Nbiha, Sayda, Saloua, Hafedh, Chokri, Jalel, tous Chihi.

Partie adverse : Fathi Chihi.

Immeuble objet de licitation : la totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°146938 Tunis dénommé «ARDH Chihi» sis au 16 rue Ezayatine Cité Ezayatine Elomrane Tunis, d'une superficie totale de 433 m² sur lequel est édifié une villa, vieille construction de superficie couverte de 78 m² composée de salon, 02 pièces, cuisine et salle d'eau avec séchoir, son accès direct sur la rue Ezayatine avec un ancien dépôt de 18 m² et à l'arrière une petite construction vétuste (cuisine et toilette de 19 m²) ainsi une villa de construction nouvelle de 82 m² en possession de la partie adverse comportant un salon et 02 pièces, cuisine, salle d'eau, véranda et un couloir intérieur ouvrant sur une rue issue de la rue principale.

Mise à prix : la mise à prix est fixée à (561.390dt000).

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le Mardi 8/7/2025 à 9h et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Tunis.

La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Tunis.

2025401955VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Mohamed Lahmaier

Avocat près la cour de cassation

106 Bis Rue de Palestine 1002 Tunis

Matricule Fiscal : 182910 Q/A/P/000

Tél : 71.801.300

Fax : 71.783.701

Poursuivant : La Banque de Tunisie (S.A) représentée par son Directeur Général, ayant son siège social 2, rue de Turquie 1000 Tunis identifiant unique 120H.

Partie saisie : Brahim Ben Mohamed Chakhar (C.I.N n°00516480) en sa qualité de caution solidaire personnelle et Hypothécaire de la Sté. Chakhar et Fils demeurant à Chotrana 1 rue El Asfahani et aussi à Tunis 96 rue Bab El Khadhra.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Lahmaier avocat près la cour de cassation 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

Description du bien à vendre : La totalité des parts indivises soit 618 parts (154.5m²) du T.F.61794 Tunis dénommé Nicolina Ciclia d'une superficie totale de 162m² repartie en 648 parts sis angle rue Hédi Chaker et rue Ibn Nabata en direction de Bab El Khadra Tunis consistant en un immeuble à étages reparti en un rez-de-chaussée exploité par la société Chakhar pour vente de pare brise de voiture d'une superficie de 135,5m² et d'un local fermé non exploité, un 1er étage reparti en 3 locaux - le 3ème étage en 3 locaux - le 3ème étage réparti en un local loué à Brahim Rachdi et un autre local loué à Ridha Talbi. Le tout alimenté en électricité, et eau.

Mise à prix : (2.823.913,500 D.T) outre les frais de poursuite.

Date et lieu de la vente : Mardi 08 Juillet 2025 devant la chambre des criées du tribunal de première Instance de Tunis 1 à partir de 08H du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères et par la voie d'un Avocat doit consigner au moins le tiers de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2025401960VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble immatriculé

A la suite d'une saisie immobilière

Après réduction du prix de 40%

Société TAHRI AVOCATIE ET ARBITRAGE

Maître Tahri Abdelmoumen

Avocat auprès de la cour de cassation

26, rue Ahmed Tlili complexe Zarrouk, n° 44 Tunis

Tél : 71 335949

MF : 1912769B

1- Le créancier saisissant et poursuivant : Albaraka Bank Tunisia au nom de son représentant légal, S.A, inscrite au registre national des entreprises commerce sous le N°0031041F, sis au 88 avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis, en sa qualité de créancier poursuivant.

2- Le débiteur sujet de la saisie : Mr Mouldi Ben Hachmi Farhani, profession : comptable dans une société, titulaire de la CIN n°02257973, demeurant au 58 rue Abou Elwalid Ibn Rochd Ryad Elandalous Ariana, en sa qualité de débiteur sujet de la saisie.

3- L'avocat poursuivant : Société TAHRI AVOCATIE ET ARBITRAGE Représentée par son gérant Maître Tahri Abdelmoumen avocat auprès de la cour de cassation, demeurant au 26, rue Ahmed Tlili complexe Zarrouk, n°44 Tunis.

4- Désignation de l'immeuble objet de la saisie : Il s'agit de l'immeuble immatriculé dénommé «TARAK» objet du titre foncier n°42672 ben Arous, composé d'une villa en un seul étage située à elmouhammadia, à l'angle rue de l'Italie et rue de suisse au gouvernorat de Ben Arous, de superficie couvert de 130, composé d'un couloir, d'un salon, d'une cuisine, de trois chambres à coucher, d'une salle de bain, d'une petite courette et d'escaliers qui mènent au toit. Elle est construite sur un lot de terrain de 181 m², jumelée de deux cotés, équipée de réseau de l'eau potable de l'électricité, la construction est de qualité moyenne, le matériel utilisé de moyenne qualité, situé dans un cité d'habitation moyen, d'après la description de l'expert désigné Mr Mohamed Mondher Hallaoui.

5- Mise à prix : La mise à prix a été fixée pour le montant de deux cent dix mille et cent quatre vingt sept dinars 944 millimes (210.187,944 d) après réduction du prix de vente de 40 % outre les frais de poursuite qui ont été fixés à quatre mille quatre cent vingt huit dinars 172 millimes (4428.172,000 d) par le tribunal lors de l'audience du 15 mai 2025, en plus des frais de poursuite complémentaires qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

6- Date et lieu de vente : la vente de la totalité de l'immeuble saisi sera devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de ben Arous jeudi trois juillet deux mille vingt cinq (03/07/2025) à partir de 9h du matin.

7- Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble peut se faire tous les jours sur les lieux.

2025401987VEPA1

Avis aux créanciers

Changement de syndic de faillite

Le tribunal de 1ère instance Tunis 1, a prononcé le 4/3/2025 l'arrêté de nomination de Mr. Rached Zaghdoudi (52.299.508) syndic de faillite des «Entreprises ben Ahmed» IU 0298210F (personne physique).

2025R01634VEPA2

Appel d'offre cession d'entreprise

Société SIFAMOS-SARL

MF : 005217 N/AM/000

Suite au jugement rendu par le Tribunal de Première Instance de Ben Arous le 23/12/2024 dans l'affaire n°231, relative au redressement de la société SIFAMOS située à la Zone Industrielle de Ben Arous, il a été décidé la cession aux tiers de la société SIFAMOS.

Tout intéressé par cet avis peut retirer le cahier des charges auprès du bureau de l'Administrateur Judiciaire Noureddine AYOUB, sis au 11, rue de Beyrouth, bureau n°19 - Tunis Belvédère Tél 98541481- 71843062

Les offres doivent parvenir sous pli fermé avec la mention "Ne pas ouvrir" Offre Cession SIFAMOS directement au cabinet de l'Administrateur Judiciaire ou par Rapide poste au plus tard le 5 juin 2025.

2025R01637VEPA2

Appel d'offre Vente du matériel

Société OGER INTERNATIONAL TUNISIE

MF : 1066850 D

Le syndic de faillite de la Société OGER INTERNATIONAL TUNISIE - SARL·, située aux Berges du Lac 2 à Tunis, informe le public de la mise en vente d'un lot du matériel Bureautique et Informatique sous douane

Les soumissionnaires intéressés par cet avis peuvent retirer le cahier des charges contre le payement de 100 dinars auprès du bureau du syndic de faillite, sis au 11, rue de Beyrouth, bureau n°19 - Tunis Belvédère Tél 98541481-71843062

Les offres doivent parvenir sous pli fermé directement au cabinet du syndic de faillite ou par Rapide poste au plus tard le 9 juin 2025.

L'enveloppe doit porter la mention «Confidentiel- Avis d'appel d'offre de vente du matériel Bureautique et Informatique de la Société OGER INTERNATIONAL TUNISIE.

2025R01638VEPA2

République tunisienne

Ministère de la justice et des droits de l'homme

Tribunal de première Instance de Grombalia

Affaire n°111 (distribution des deniers)

Suivant la décision de madame MOUNA BEN ECHIKH, juge auprès du tribunal de première instance de Grombalia en date du 18-05-2023 ordonnant l'ouverture de la distribution du montant de vingt neuf mille dinars (29000dt,000) consigné auprès de la trésorerie générale de la République Tunisienne selon reçu n°M025001 daté du 19-3-2019 et le certificat de consignation n°1900266 B du 14-02-2023 et ce suite à la requête de distribution rédigée par maître Toumi Hosneddine au nom de la caisse nationale de sécurité sociale contre la société L C I HUB TUNISIA représentée par son représentant légal sise route de Tunis km 6 Soliman, enregistrée auprès du greffe du tribunal de première instance de Grombalia sous le n°111 avec ses documents y compris le reçu de consignation n°M025001.

Tout créancier voulant participer à la distribution devra pendant 30 jours à partir de la date de publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne fournir ses documents par avocat auprès du greffe du tribunal de première instance de Grombalia, à défaut il sera déchu de son droit à la participation à la distribution.

Cet avis est rédigé conformément à l'article 464 et 466 du code de procédure civile et commerciale et l'article 468 du même code qui dispose que : «Dans les trente jours de la publication au journal officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

Les dispositions du présent article doivent, à peine de nullité, être rappelées dans les avis, insertion et sommation prévus aux deux articles précédents».

2025R01645VEPA2

Vente d'un lot de terrain Titré

Suivant le jugement n°223 déclarant la faillite de la Société «SAMMI» il a été décidé la vente d'un ensemble de terrains titrés situés à la route de Sousse Km5 Mégrine Ben Arous.

Les personnes intéressées par cet appel d'offre sont invitées à retirer le cahier des charges auprès du bureau de syndic, sis au 8 Rue Kuweit Lafayette Tunis contre le paiement de 500 Dinars non remboursable et de déposer leurs offres au plus tard le 15 juin 2025.

Tél : 55536166

2025R01658VEPA2

Ordonnance sur requête

Nomination d'un liquidateur

De la propriété foncière du titre foncier numéro 108883 Sidi Bouzid

En vertu de l'ordonnance sur requête n°52041 Emanant du tribunal de

première instance de Sidi Bouzid le 17/4/2025 il a été décidé la nomination de madame Faten Cherni sis à la rue Ahmed Tlili 9100 Sidi Bouzid, en qualité de liquidateur sur de la propriété foncière du titre foncier numéro 108883 Sidi Bouzid.

Il appartient aux créanciers et tous qui ayant droit sur la succession de présenter dans un délai de 20 jours à partir de cette publication, (pour les créanciers domiciliés hors territoire tunisien ce délai est augmenté de 40 jours) leurs dettes et droits au liquidateur, soit directement contre décharge à son bureau sis à la rue Ahmed Tlili 9100 Sidi Bouzid, soit par lettre recommandée avec accusé de réception à la même adresse.

2025R01659VEPA2

Avis public

Décision du Président du Tribunal de Première Instance de Kairouan

(Changement d'un chargé de Justice)

Conformément à la décision du Président du Tribunal de Première Instance de Kairouan rendue le 31/01/2025 dans l'affaire de crédit n°47, qui stipule le remplacement du Sadiq Miftah, par le chargé de justice, Faten Al-Shami, pour achever les procédures de la juridiction entre le demandeur, Sondos Boualajfan, en tant que demandeur, et le défendeur, Fathi Jray et l'intrus Mabrouka Benssalem.

2025R01660VEPA2

Ordonnance sur requête : Nomination d'un liquidateur

De la propriété foncière du titre foncier numéro 35631 Sidi Bouzid

En vertu de l'ordonnance sur requête n°52051 Emanant du tribunal de première instance de Sidi Bouzid le 17/4/2025 il a été décidé la nomination de madame Faten Cherni sis à la rue Ahmed Tlili 9100 Sidi Bouzid, en qualité de liquidateur de la propriété foncière du titre foncier numéro 35631 Sidi Bouzid.

Il appartient aux créanciers et tous qui ayant droit sur la succession de présenter dans un délai de 20 jours à partir de cette publication, (pour les créanciers domiciliés hors territoire tunisien ce délai est augmenté de 40 jours) leurs dettes et droits au liquidateur, soit directement contre décharge à son bureau sis à la rue Ahmed Tlili 9100 Sidi Bouzid, soit par lettre recommandée avec accusé de réception à la même adresse.

2025R01661VEPA2

Société TRAD TOURISME COMPANY (Royal Beach) S.A

Siège social : Boulevard 14 Janvier 2011 - Sousse 4000

I.U : 00023366

En vertu du jugement rendu par la chambre commerciale du Tribunal de 1ère Instance de Sousse 1 en date du 19 mai 2025 affaire n°5178/35, il a été déclaré :

- La cessation des paiements de la Société à partir du 9 juin 2014.

- La poursuite de ses activités par ses dirigeants avec le maintien, des emplois et le paiement de ses dettes suivant le plan de redressement proposé par l'administrateur judiciaire SBAI Ismail dans son rapport daté le 5 mai 2025.

- La poursuite de l'exécution du plan de redressement par l'administrateur judiciaire sous le contrôle de Mr. le juge-commissaire.

- L'insertion du jugement sus dessus indiqué au registre national des entreprises et au journal officiel de la République Tunisienne.

- L'interdiction aux dirigeants de procéder à la cession ou à l'hypothèque d'actifs immobilisés pendant la période d'exécution du plan de redressement.

2025S00735VEPA2

Vente «HOTEL MIRAMAR CLUB»

Zone Touristique Skanes Monastir

MF : 411521H

RC : B164971999

Le syndic de faillite de l'hôtel MIRAMAR CLUB sis à la zone touristique Skanes Monastir, Maître Yassine BOUDRIGA et en exécution de l'ordonnance du 15/01/2025 délivrée par monsieur le président de la chambre commerciale au tribunal de première instance de Monastir, annonce l'ouverture des délais de retrait de cahier des charges relatives à l'achat de l'Hôtel MIRAMAR CLUB du 02/6/2025 jusqu'au 01/8/2025 de son cabinet sis à B5-28 complexe Borj Khfacha 5060, Monastir Tél : 73907308, contre 300 dinars. Et ce pendant les horaires administratifs.

Le prix de référence est fixé à 14.864.016,000 Dinars.

Le dernier délai d'envoi des offres au tribunal de première instance de Monastir est fixé pour le 02/08/2025.

L'ouverture des plis est au bureau de Mr le président de la chambre commerciale.

2025S00737VEPA2

«Jugement»

SEFRIM

SA au capital de 2.100.000 Dinars

Siège social : 23 Rue Kheireddine 8170 Bouslem

IU : 0993478H

En vertu de la décision du tribunal de 1ère instance de Jendouba en date du 12/5/2025 dans l'affaire 47, il a été décidé l'acceptation de la demande du règlements judicaire et la prise en compte de la cession de paiement de la société SEFRIM à partir du 20/02/2023 et l'approbation du plan de sauvetage définitif établie par l'expert et l'administrateur judicaire Akram CHRITI en date du 10/02/2025 et l'autorisation de la continuité d'exploitation et la nomination de Akram CHRITI en qualité de Commissaire d'exécution sous contrôle du juge commissaire Houda ben Nejma.

2025401945VEPA2

Changement de syndic de faillite

En vertu de la décision du tribunal de première instance de Tunis relatif à l'affaire numéro 33759 daté du 8/5/2025, il a été décidé le changement de syndic de faillite Chokri El Heni par le syndic de faillite Alfa Badreddine.

2025401981VEPA2

Nomination de séquestre judiciaire

En vertu de la décision du tribunal de première instance de Tunis relatif à l'affaire numéro 76914 daté du 21/01/2025, il a été décidé la

nomination de monsieur Aifa Badreddine en qualité de séquestre judiciaire sur les biens immobiliers objet des titres fonciers 98910 Tunis et 93884 Tunis et 92695 Tunis.

Toutes intéressés peuvent contacter le séquestre judiciaire susmentionné à leur cabinet situé à la rue Abou Baker al Bakri immeuble oxor 2 étage 3 bureau N°3.5 Montplaisir 1073 Tunis.

2025401982VEPA2

Décision de clôture de la liquidation

De l'héritage du défunt Hamouda HORCHANI

Mr Mustapha REZG Le liquidateur de l'héritage du défunt Hamouda Horchani déclare la clôture de la liquidation et le dépôt de dossier au tribunal de 1ère instance de Tunis le 3 Avril 2025, à cet effet il procède au dépôt de produit de la liquidation à la trésorerie générale de Tunisie.

A cet effet tout intéressé doit prendre contact avec les héritiers.

2025401986VEPA2

Prorogation des délais de remise des offres

Règlement Judiciaire

Société Tunisienne des Industries de Textile

Siège social : Rue Larbi KABADI - El Omrane Tunis

I.U : 000153G

Dans le cadre de l'affaire n°956 et en vertu de l'ordonnance rendue par le juge commissaire auprès du tribunal de 1ère instance de Tunis le 28/05/2025, l'Administrateur Judiciaire Mr Adel GHLISS annonce la prorogation des délais de remise des offres relatifs à la cession d'un terrain avec titre foncier d'une superficie de 1109 m² sis à Bab Lassal - Tunis.

Tout intéressé par le présent Appel d'Offres peut retirer le cahier des charges auprès du bureau de l'Administrateur judiciaire, sis au 2 bis Rue d'Argentine, le belvédère, Tunis contre le paiement d'une somme non restituable de 100 dinars.

Le dernier délai pour la remise des offres est fixé au 25/6/2025 inclus.

Pour plus d'informations veuillez contacter le 21 470 591 / 71 84 10 14.

2025401999VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Tourgueness

S.A. au capital de 28.500.000 D

Siège social : Hôtel Dar Jerba (Jerba - Midoun)

Identifiant Unique : 0003598H

Messieurs les Actionnaires de la Société Tourgueness sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 3 Juillet 2025 à 11 h au siège de la Société sis à l'Hôtel Dar Jerba à Jerba à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation des rapports du Conseil d'Administration, des rapports généraux et des rapports spéciaux du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2024.

2. Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2024.

3. Examen et approbation des états financiers Consolidées de l'exercice 2024.

4. Affectation des résultats de l'exercice 2024.

5. Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'année 2024.

6. Examen et approbation de la vente de l'immeuble situé à rue 18 janvier Tunis qui risque de s'effondrer.

7. Renouvellement de mandats ou cooptation d'administrateurs.

8. Nomination d'un Commissaire aux Comptes.

9. Approbation du jeton de présence pour chaque Administrateur.

Il est porté à la connaissance des messieurs les actionnaires que les documents ainsi que la liste des actionnaires et le projet des résolutions sont tenus à leur disposition au siège de la société à partir de la date de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

2025R01653SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SWICORP SA

Société anonyme

Au capital de 240.000 dinars

Siège social : Avenue de la Bourse, Immeuble Lira, les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

Matricule fiscal : 719424 M/A/M/000

Matricule CNSS : 23455004

Messieurs les actionnaires de la Société SWICORP SA sont convoqués pour assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 27 juin 2025 à 9 heures ou à toute autre date ultérieure, le cas échéant, au siège de la société sis à l'Avenue de la Bourse, Immeuble Lira, les Jardins du Lac, 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'administration relatif à l'exercice 2024,

2. Lecture et approbation du rapport général et spécial du Commissaire aux Comptes pour l'année 2024,

3. Approbation des Etats financiers pour l'exercice 2024,

4. Approbation, s'il y'a lieu, des conventions règlementées,

5. Affectation des résultats,

6. Quitus aux membres du Conseil d'Administration,

7. Renouvellement du mandat des Administrateurs,

8. Renouvellement du mandat des Commissaires aux comptes, et

9. Pouvoirs pour formalités.

2025R01664SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SWICORP INTAJ SA

Société anonyme

Au capital de 140.000 dinars

Siège social : Avenue de la Bourse, Immeuble Lira, les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

Matricule fiscal : 1153997 L

Matricule CNSS : 32070826

Messieurs les actionnaires de la Société SWICORP INTAJ SA sont convoqués pour assister à

l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 27 juin 2025 à 11 heures ou à toute autre date ultérieure, le cas échéant, au siège de la société sis à l'Avenue de la Bourse, Immeuble Lira, les Jardins du Lac, 1053 - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'administration relatif à l'exercice 2024,

2. Lecture et approbation du rapport général et spécial du Commissaire aux Comptes pour l'année 2024,

3. Approbation des Etats financiers pour l'exercice 2024,

4. Approbation, s'il y a lieu, des conventions règlementées,

5. Affectation des résultats,

6. Quitus aux membres du Conseil d'Administration,

7. Renouvellement du mandat des Administrateurs,

8. Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes, et

9. Pouvoirs pour formalités.

2025R01665SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

Société du Lac des Activités de Loisirs

Société anonyme

Au capital de 3.304.000 Dinars

Siège social : Club Nautique du Lac - Les Berges du Lac, 1053 Tunis

1510506T/A/M/000

Le Conseil d'Administration de la Société du Lac des Activités de Loisirs invite les actionnaires à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 26 juin 2025 à 10h00 au siège de la Société Al Buhaira de développement et d'investissement, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du mode et délais de convocation ainsi que l'ordre du jour;

2. Lecture et approbation des états financiers de l'exercice 2024 et des rapports du commissaire aux comptes;

3. Quitus aux membres du Conseil d'Administration ainsi qu'au chargé de la Direction Générale;

4. Pouvoirs pour formalités légales.

2025R01666SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires

Société du Lac des Activités de Loisirs

Société anonyme

Au capital de 3.304.000 Dinars

Siège social : Club Nautique du Lac - Les Berges du Lac, 1053 Tunis

1510506T/A/M/000

Le Conseil d'Administration de la Société du Lac des Activités de Loisirs invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le jeudi 26 juin 2025 à 10h30 au siège de la Société Al Buhaira de développement et d'investissement, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du mode et délais de convocation ainsi que l'ordre du jour;

2. Approbation de la réduction du capital social de la société d'un montant de 2.390.994,862 Dinars ;

3. Pouvoir pour formalités légales.

2025R01667SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SEFINA-SICAF

S.A au capital de 17.737.500 DT

Siège social : Zone Industrielle 7 Rue n°5 La Charguia 1 - Tunis

RNE : 0447042 P

Identifiant CNSS : 140974-33

Messieurs les actionnaires de la société "SEFINA" sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 30/6/2025 à 16h00 à Ez-zahra Route de Sousse, Km 13 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport de gestion de l'exercice 2024.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024 et approbation des conventions et opérations effectuées dans le cadre des dispositions prévues par les articles 200, 205 et 475 du code des sociétés commerciales.

3- Approbation des états financiers de l'exercice 2024.

4- Affectation des résultats.

5- Quitus aux administrateurs.

6- Fixation des jetons de présence.

7- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités juridiques.

2025R01671SANB3

Décisions de l'AGO

QATAR NATIONAL BANK - TUNISIA QNB

S.A au capital de 644.000.000 dinars

IU : 0014247W

M.F : 000/M/P014247 W

Siège social : Rue Cité Des Sciences - 1080 Tunis

En vertu d'un procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 Mars 2025, enregistré à la recette des finances de Charguia en date du 8 Mai 2025 sous le n°25705239 quittance n°62840 et dont une copie est déposée au centre national du registre des entreprises en date du 15 Mai 2025 sous le n° 202536584 il a été décidé ce qui suit :

- L'approbation des états financiers individuels et consolidés au titre de l'exercice 2024

- L'approbation de la nomination de Mme Raja Darghouth et Mr. Ahmed Kallel en qualité d'Administrateurs Indépendants au conseil d'Administration pour une période de trois ans s'achevant à la date de l'AGO de la Banque statuant sur l'exercice 2026

- L'approbation du renouvellement du mandat du cabinet «CMC» en qualité de Co-commissaire aux comptes pour les exercices 2025-2026-2027.

2025R01674SANB3

Convocation à l'AGO

PHARMAGHREB

S.A au capital de 13500 000 TND

Siège social : Zone Industrielle Charguia 2, Ariana

Identifiant unique : 0014424V

Messieurs les actionnaires de PHARMAGHREB SA sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le vendredi 27 juin 2025 à 9 heures, au siège de la société aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice 2024.

2) Lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes et approbation de l'ensemble des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

3) Affectation du résultat 2024

4) Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions réglementées

5) Quitus aux administrateurs.

6) Fixation des jetons de présence à verser au titre de l'exercice 2024.

7) Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2025, 2026 et 2027

8) Délégation de pouvoirs à donner au porteur du procès-verbal de l'AGO pour les modalités de publicité et d'enregistrement.

2025R01684SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOMAPROC

SOCIETE DES MARCHES DE PRODUCTION DU CENTRE

SOMAPROC S.A.

Au capital social de 7.800.000 DT

Avenue Habib Bourguiba - Immeuble de L'Entreprise 3ème étage - 9100 - Sidi Bouzid

M.F : 1478896 J/A/M/000

R.C. : B18197382016

Les actionnaires de la société des Marchés de production du centre - SOMAPROC sont convoqués à l'Assemblée générale ordinaire qui aura lieu le mercredi 4 juillet 2025 à partir de 9h 30 au siège de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport annuel du Conseil d'administration relatif aux activités de la société au cours de l'exercice 2024.

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes portant sur les opérations de l'exercice 2024.

3. Approbation du rapport annuel du Conseil d'administration des états financiers relatif aux activités de la société au cours de l'exercice 2024.

4. Approbation des conventions mentionnées dans les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

5. Affectation les résultats.

6. Actualisation de la composition des Membres du Conseil d'Administration pour la période 2025-2026-2027

7. Convocation du Conseil d'Administration à la fin de la réunion pour l'élection du Président-directeur Général, définir ses Compétences et arrêter sa rémunération pour la période 2025-2026 -2027.

8. Quitus aux administrateurs.

9. Fixation du jeton de présence.

10. Question diverses.

2025R01686SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

LA SOCIETE "TUNISIAN HEALTH CARE CENTERS-CLINIQUE INTERNATIONALE HANNIBAL"

Société anonyme

Au capital de 33 000 000 DT

Siège social : Résidence Riviera, Bloc D, Rue De La Feuille d'Erables, Cité Les Pins - Les Berges Du Lac II - Tunis

Numéro RNE : 1002042C

Le conseil d'administration décide de convoquer l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu vendredi le 27 juin 2025 à 10h, au siège social de la société sis à Résidence Riviera, Bloc D, Rue de la feuille d'érables, cité les Pins - les Berges du Lac II - Tunis, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et délais de convocation & des modes de présence;

2. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à la situation de la société et son activité durant l'exercice 2024 ;

3. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos au 31/12/2024 ;

4. Affectation du résultat de l'exercice 2024 ;

5. Approbation des conventions réglementées au sens des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

6. Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2024;

7. Renouvellement des Mandats des Administrateurs;

8. Autres points;

9. Pouvoirs pour formalités.

Le Conseil d'Administration informe Messieurs les actionnaires que tous les documents relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour sont tenus à leur disposition au siège de la Clinique Internationale Hannibal durant le délai légal.

Cette annonce vaut convocation personnelle pour tous les actionnaires.

2025R01703SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE SHEFA MANAGEMENT

Société anonyme

Au capital de 14 550 000 DT

Siège social : Rue Cheikh Mohamed Ennaifer - 2036 La Soukra

Numéro RNE : 1352461Q

Le conseil d'administration a décidé de convoquer l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu vendredi le 27 juin 2025 à 13h, au siège social de la société «TUNISIAN HEALTH CARE CENTERS - CLINIQUE INTERNATIONALE HANNIBAL» sis à Résidence Riviera, Bloc D, Rue de la feuille d'érables, cité les pins - les Berges du Lac II - Tunis à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et délais de convocation & des modes de présence;

2. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à la situation de la société et son activité durant l'exercice 2024 ;

3. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos au 31/12/2024 ;

4. Affectation du résultat de l'exercice 2024 ;

5. Approbation des conventions réglementées au sens des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

6. Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2024 ;

7. Ratification de l'Agrément d'une nouvelle actionnaire;

8. Autres points;

9. Pouvoirs pour formalités.

Le Conseil d'Administration informe Messieurs les actionnaires que tous les documents relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour sont tenus à leur disposition au siège social de la Clinique Internationale Hannibal durant le délai légal.

Cette annonce vaut convocation personnelle pour tous les actionnaires.

2025R01704SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE DE GESTION ZAHRAOUI

Société anonyme

Au capital de 10.000.000 DT

Siège social : Avenue Abou Kacem Zahraoui 2034 Ezzahra - Tunisie

Numéro RNE : 1332069A

Le conseil d'administration a décidé de convoquer l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu vendredi le 27 juin 2025 à 14H, au siège social de la Société "TUNISIAN HEALTH CARE CENTERS CLINIQUE INTERNATIONALE HANNIBAL" sis à Résidence Riviera, Bloc D, Rue de la feuille d'érables, cité les Pins -les Berges du Lac II - Tunis, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et délais de convocation & des modes de présence;

2. Modification et mise à jour de certains Articles des statuts de la Société;

3. Adoption de nouveaux statuts modifiés et mis à jour;

4. Pouvoirs pour formalités.

Le Conseil d'Administration informe Messieurs les actionnaires que tous les documents relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour sont tenus à leur disposition au siège de la Clinique Internationale Hannibal durant le délai légal.

Cette annonce vaut convocation personnelle pour tous les actionnaires.

2025R01705SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DE GESTION ZAHRAOUI

Société anonyme

Au capital de 10.000.000 DT

Siège social : Avenue Abou Kacem Zahraoui 2034 Ezzahra - Tunisie

Numéro RNE : 1332069A

Le conseil d'administration a décidé de convoquer l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu vendredi le 27 juin 2025 à 11H, au siège social de la Société «TUNISIAN HEALTH CARE CENTERS - CLINIQUE INTERNATIONALE HANNIBAL» sis à Résidence Rivièra, Bloc D, Rue de la feuille d'érables, cité les pins - les Berges du Lac II - Tunis, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et délais de convocation & des modes de présence;

2. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à la situation de la société et son activité durant l'exercice 2024 ;

3. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos au 31/12/2024 ;

4. Affectation du résultat de l'exercice 2024 ;

5. Approbation des conventions réglementées au sens des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

6. Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2024 ;

7. Renouvellement des Mandats des Administrateurs;

8. Autres points;

9. Pouvoirs pour formalités.

Le Conseil d'Administration informe Messieurs les actionnaires que tous les documents relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour sont tenus à leur disposition au siège de la Clinique Internationale Hannibal durant le délai légal.

Cette annonce vaut convocation personnelle pour tous les actionnaires.

2025R01706SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE CLINIQUE DE LA SOUKRA

Société anonyme

Au capital de 15.000.000 DT

Siège social : Rue Cheikh Mohamed Ennaifer, Ariana, Tunisie

Numéro RNE : 0614952E

Le conseil d'administration a décidé de convoquer l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu vendredi le 27 juin 2025 à 15h, au siège social de la Société «TUNISIAN HEALTH CARE CENTERS - CLINIQUE INTERNATIONALE HANNIBAL» sis à la Rue de la feuille d'érable, Résidence Rivera, Bloc D, cité des Pins - Les Berges du Lac 1053, Tunis à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et délais de convocation & des modes de présence;

2. Modification et mise à jour de certains Articles des statuts de la Société;

3. Adoption de nouveaux statuts modifiés et mis à jour;

4. Pouvoirs pour formalités.

Le Conseil d'Administration informe Messieurs les actionnaires que tous les documents relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour sont tenus à leur disposition au siège de la Clinique Internationale Hannibal durant le délai légal.

Cette annonce vaut convocation personnelle pour tous les actionnaires.

2025R01707SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE CLINIQUE DE LA SOUKRA

Société anonyme

Au capital de 15.000.000 DT

Siège social : Rue Cheikh Mohamed Ennaifer, Ariana, Tunisie

Numéro RNE : 0614952E

Le conseil d'administration a décidé de convoquer l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu vendredi le 27 juin 2025 à 12h, au siège social de la Société «TUNISIAN HEALTH CARE CENTERS - CLINIQUE INTERNATIONALE HANNIBAL» sis à Rue de la feuille d'érable, Résidence Rivera, Bloc D, cité des Pins-Les Berges du Lac 1053, Tunis à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et délais de convocation & des modes de présence;

2. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à la situation de la société et son activité durant l'exercice 2024 ;

3. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos au 31/12/2024 ;

4. Affectation du résultat de l'exercice 2024 ;

5. Approbation des conventions réglementées au sens des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

6. Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2024 ;

7. Autres points;

8. Pouvoirs pour formalités.

Le Conseil d'Administration informe Messieurs les actionnaires que tous les documents relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour sont tenus à leur disposition au siège de la Clinique Internationale Hannibal durant le délai légal.

Cette annonce vaut convocation personnelle pour tous les actionnaires.

2025R01708SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire pour l'exercice 2024

L'HUMUS S.A

Capital de 80.000 DT

Route de Beni Khalled Km 1,5 8030 Grombalia

Identifiant unique : 004968T

Messieurs et Mesdames les actionnaires sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 27-6-2025 à 10H00 au siège social de la société. Appelée à approuver les comptes de l'exercice 2024, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion relatif à l'exercice 2024

2. Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes relatif à l'exercice 2024

3. Approbation des états financiers de l'exercice 2024

4. Approbation des conventions règlementées de l'exercice 2024

5. Affectation des résultats de l'exercice 2024.

6. Quitus aux administrateurs.

7. Fixation des jetons de présence de l'exercice 2024

8. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2025/2026/2027.

9. Questions diverses

10. Pouvoirs pour formalités.

2025R01709SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

INTER BANK SERVICES

Société anonyme

Siège social : 32, Rue 8601 Charguia - 1 - 2035 - Tunis

Capital social : 6.970.045 dinars

Les actionnaires de la Société «INTER BANK SERVICES» sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mardi 24 juin 2025 à 09H00 du matin au siège social de la société sis au 32, Rue 8601 Charguia -1- 2035- Tunis en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport annuel de gestion de la société pour l'exercice 2024.

2- Lecture des rapports, général et spécial, du commissaire aux comptes se rapportant à l'exercice 2024.

3- Approbation des états financiers de l'exercice 2024.

4- Approbation des conventions réglementées.

5- Affectation du résultat de l'exercice 2024.

6- Fixation du montant des jetons de présence pour l'année 2025.

7- Quitus aux administrateurs pour la gestion relative à l'exercice 2024.

8- Renouvellement du mandat des membres du Conseil d'administration pour les exercices 2025 à 2027.

9- Désignation d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2025 à 2027.

10- Pouvoirs.

2025R01711SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 25 juin 2025

N° d'enregistrement du dépôt au RNE : 2025401189

SOCIETE POLY-SIEGES

Société anonyme

Au capital de 1 111 500 dinars

Siège social : Route de Tunis - Km 11 Sousse

Identifiant unique : 0010452G

MF : 0010452 GAM 000

Les actionnaires de la société Poly-Sièges sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 25 Juin 2025 à 11h00 au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2024 ;

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024 ;

- Examen des états financiers de l'exercice 2024 ;

- Approbation s'il y a lieu du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2024 ;

- Approbation s'il y a lieu des conventions et engagements prévus par les dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales;

- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2024 ;

- Affectation du résultat de l'exercice 2024 ;

- Questions diverses.

2025S00703SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale

Ordinaire du 25 Juin 2025

Société IPS S.A

Messieurs les actionnaires de la société IPS S.A, société anonyme au capital de 1.500.000 dinars tunisiens ayant son siège social à la Z.I Sidi Abdelhamid, 4061 Sousse, sont cordialement invités à se présenter à l'Assemblée Générale Ordinaire le 25/6/2025 à 10 heures au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et discussion du rapport du conseil d'administration sur la gestion de la Société au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2024 ;

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2024 ;

3. Approbation du rapport établi par le conseil d'administration au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2024 ;

4. Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos le 30 septembre 2024 ;

5. Approbation des conventions règlementées ;

6. Affectation du résultat de l'exercice 2024 ;

7. Quitus aux administrateurs.

8. Jetons de présence

9. Pouvoirs peur formalités.

2025S00738SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2025

GENIE DU COMPOSITE ETUDE ET REALISATION «GCER»

Société anonyme

Au capital de 10 000 000 Dinars

Siège social : Route de Thrayet, Ksibet - Sousse

M.F : 0761 543 L/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société Génie du Composite Etude Et Réalisation sont convoqués à l'assemblée générale Ordinaire, le lundi 30 juin 2025 à 10H au siège social de la société sise à la route de Thrayet, Ksibet - Sousse en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur sa gestion au cours de l'exercice clos le 31/12/2024

- Lecture des rapports général et spécial de monsieur le commissaire aux comptes sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2024.

- Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2024.

- Quitus aux Administrateurs

- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31/12/2024.

- Fixation des jetons de présence afférents à l'exercice 2024.

- Pouvoir pour formalités.

2025S00741SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Du 30 juin 2025

GENIE COMPOSITE ETUDE ET REALISATION «GCER»

Société anonyme

Au capital de 10 000 000 Dinars

Siège social : Route de Thrayet, Ksibet - Sousse

RC - M.F : 761543 L

Messieurs les actionnaires de la Société Génie Composite Etude et Réalisation sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire, le lundi 30 Juin 2025 à 11 H mn du matin au siège social de la société, sise à la route de Thrayet, Ksibet - Sousse. En vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification et mise à jour des statuts

- Mise en conformité des statuts

- Questions diverses.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont mis à la disposition des actionnaires dans le délai statutaire au siège de la société.

2025S00742SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire pour l'approbation des comptes relatifs aux exercices 2020, 2021 et 2022

Liberty Hôtel

La société Hôtelière et Touristique du Sahel

SA au capital de 10 655 930 Dinars

Siège social : Route Touristique Skanes, Monastir

MF : 381554/ZAM/000

RNE : 381554 Z

Le Président Directeur Général convoque l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société pour le jeudi 12 juin 2025 à 10h30 au siège social de la société SHTS SA à l'Hôtel Liberty, Skanes Monastir pour délibérer à propos de l'ordre du jour suivant :

- Entériner le retard de la tenue de l'assemblée générale ordinaire des exercices comptables 2020, 2021 et 2022.

- Lecture et approbation des rapports d'activité relatifs aux exercices 2020, 2021 et 2022.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs aux exercices 2020, 2021 et 2022.

- Approbation des états financiers de la société pour les exercices comptables 2020, 2021 et 2022.

- Affectation des résultats des exercices 2020, 2021 et 2022.

- Approbation des conventions réglementées conformément à l'article 200 du code des sociétés commerciales pour les trois exercices.

- Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2022.

- Quitus aux membres du conseil d'administration pour les années 2020, 2021 et 2022.

- Pour l'exercice 2022 renouvellement des mandats des administrateurs pour les exercices 2023, 2024 et 2025.

- Pour l'exercice 2022 renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2023, 2024 et 2025.

- Autorisation de la direction générale de la société SHTS SA d'établir une convention ayant pour objet l'apurement de la situation financière entre les deux sociétés SHTS SA et la SHTS -Gestion.

- Questions diverses.

2025S00746SANB3

Convocation à l'AGO

SOCIETE DE DETERGENTS DE TUNISIE "SODET"

SA, au capital de 10 000 000 Dinars

Route de Gabès km 5.5 Sfax

IU : 0620741H

Messieurs les actionnaires de la Société de Détergents de Tunisie "SODET" sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire prévue pour le lundi 30 juin 2025 à partir de 09 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2024,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2024,

- Approbation des comptes de l'exercice 2024,

- Affectation des résultats de l'exercice 2024,

- Quitus aux administrateurs,

- Approbation des conventions conclues conformément aux dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales,

- Fixation du jeton de présence,

- L'approbation de la liste actualisée des actionnaires,

- Questions diverses.

Messieurs les actionnaires au capital de la Société sont appelés de nous fournir obligatoirement le jour de l'assemblée une photocopie de leur carte d'identité officielle (carte d'identité nationale / extrait du registre national des entreprises / passeport) afin de préparer la liste actualisée des actionnaires exigée par la loi.

Le conseil d'administration de la société informe les actionnaires que tous les documents, nécessaires pour leur permettre de se prononcer en connaissance de cause et de donner leur avis sur la gestion et le fonctionnement de la société, seront mis à leurs dispositions au siège de la société quinze jours avant la date prévue pour la tenue de l'assemblée.

2025X00749SANB3

Convocation à l'AGO

SOCIETE INDUSTRIELLE DES ARTICLES METALLIQUES "SIAM"

SA, au capital de 3 200 000 Dinars

Route de Gabès km 3 Sfax

IU : 0004092 P

Messieurs les actionnaires de la Société SIAM sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire prévue pour le lundi 30 juin 2025 à partir de 11 h au siège social de la Société situé à la route de Gabès km 3 Sfax derrière l'usine de la société confiserie Triki le moulin, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2024,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2024,

- Approbation des états financiers de l'exercice 2024,

- Affectation des résultats de l'exercice 2024,

- Quitus aux administrateurs,

- Approbation des conventions conclues conformément aux dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales,

- Questions diverses.

2025X00770SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

Société ERRAYHANE d'assistance médicale

Société anonyme

S.A au capital de 6 201 700 dinars

M.F : 941142 Z/A/M/000

R.C : B0855442005

N° Affiliation CNSS : 299591-55

Les actionnaires de la SOCIETE ERRAYHANE D'ASSISTANCE MEDICALE sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle, le 8 juillet 2025 à 20 heures au siège social de la société à la route Menzel Chaker Km 0.5 Sfax à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Autorisation pour la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire annuelle.

2. Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2024.

3. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2024.

4. Approbation du rapport de gestion de l'exercice 2024.

5. Approbation des Etats financiers de l'exercice 2024.

6. Affectation des résultats de l'exercice 2024.

7. Jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration.

8. Quitus aux membres du conseil d'administration de l'exercice 2024.

9. Questions diverses.

10. Pouvoirs pour formalités.

Le conseil met à la disposition des actionnaires au siège social le texte du projet des résolutions proposées à l'assemblée, le rapport du conseil d'administration, les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2024, les rapports du commissaire aux comptes ainsi que la liste des actionnaires.

Les titulaires d'actions seront admis à l'assemblée sur simple justification de leur identité. Les représentants d'actionnaires seront admis sur présentation d'une procuration spéciale écrite revêtue de la signature du mandant indiquant les noms et prénoms du mandant et du mandataire.

Réception de dépôt de convocation au RNE du 28/5/2025 selon le numéro : 2025404029.

2025X00773SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

"North American Private University

S.A au capital 2 000 000 DT

Route de M'Harza Km 1.5 - Sfax

IU : 1227356P

MF : 1227356/P/A/M/000

Les actionnaires de la société sont convoqués à une assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 27 juin 2025 à 15 heures au siège social de l'institut, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'administration pour l'exercice 2024,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2024,

- Approbation du rapport de gestion établie par le conseil d'administration pour l'exercice 2024,

- Approbation des états financiers au 31 décembre 2024,

- Affectation des résultats de l'exercice 2024,

- Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et des autres opérations conclues avec les parties liées,

- Quitus aux membres du conseil d'administration et du directeur général,

- Attribution de jetons de présence pour les membres du conseil d'administration,

- Information de l'occupation de postes de direction dans d'autres sociétés par les administrateurs et le DG

- Questions diverses

- Pouvoir pour formalités.

2025X00785SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

Société «BTK CAPITAL»

Filiale de la Banque Tunsio - Koweitienne

Société anonyme

Au capital de 5.000.000 de dinars

Siège social : 10 Bis Avenue Mohamed V - Immeuble BTK 1001 Tunis

Identifiant Unique : 0771607 Q

Messieurs les actionnaires de la société «BTK CAPITAL» sont invités

à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le lundi 30 juin 2025 à 10 heures au siège social de la société sis au 10 Bis, Avenue Mohamed V - Immeuble BTK - 1001 Tunis et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à la réduction du capital social;

2- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatif à la réduction du capital social;

3- Réduction du capital social;

4- Modification corrélative de l'article 6 des statuts sous réserve de la réalisation définitive de la réduction du capital social;

5- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2025401952SANB3

Société El Mawarid Tunisienne

Sté en liquidation

S.A au capital 1.200, 000 DT

Siège social : Rue Medinet Errika n°21, Ennasr 2, Tunis

I.U : 04924157E

Les actionnaires de la société El Mawarid Tunisienne, sont convoqués par le liquidateur en assemblée générale ordinaire, le 26 juin 2025 à 10h, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du commissaire aux comptes et affectation des résultats pour l'exercice 2024.

- Quitus du liquidateur pour l'exercice 2024, et questions diverses.

2025401957SANB3

Société El Mawarid Tunisienne

Sté en liquidation

S.A au capital de 1.200,000DT

Siège social : Rue Medinet Errika n°21, Ennasr 2, Ariana

I.U : 04924157 E

Les actionnaires de la société «El Mawarid Tunisienne», sont convoqués par le liquidateur en assemblée générale extraordinaire, le 30 juin 2025 à 10h, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Poursuivre la procédure de la liquidation.

2025401958SANB3

Convocation des actionnaires à l'Assemblée Générale Extraordinaire

TOPIC S.A.

Société anonyme

Au capital de 13.365050 dinars

Identifiant unique : 0716915P

Siège social : Immeuble «DAHMANI» Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

Le conseil d'administration de la société de «TOPIC» informe tous les actionnaires de la société qu'une Assemblée Générale Extraordinaire aura lieu le Jeudi 3 Juillet 2025 à 12h00 au siège social de la Société, sis à Tunis - Immeuble DAHMANI, Centre Urbain Nord, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modalités et délais de convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire;

2. Décision relative au maintien de l'activité de la société TOPIC SA, conformément aux dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales;

3. Délégation de pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités légales.

2025401961SANB3

Convocation des actionnaires à l'Assemblée Générale Ordinaire

TOPIC S.A.

Société anonyme

Au capital de 13.365050 dinars

Identifiant unique : 0716915P

Siège social : Immeuble "DAHMANI" Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

Le conseil d'administration de la société de «TOPIC» informe tous les actionnaires de la société qu'une Assemblée Général Extraordinaire aura lieu le Jeudi 3 Juillet 2025 à 11h00 au siège social de la Société, sis à Tunis -Immeuble DAHMANI, Centre Urbain Nord, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modalités et délais de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire;

2. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2023 ;

3. Lecture des rapports général et spécial des co-commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2023 ;

4. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2023 ;

5. Approbation des conventions relevant des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des sociétés commerciales;

6. Affectation du résultat de l'exercice 2023 ;

7. Allocation des jetons de présence pour l'exercice 2023 et décision des jetons de présence pour l'exercice 2024 ;

8. Quitus aux administrateurs de l'exécution de leur mandat pour l'exercice 2023 ;

9. Renouvellement du mandat d'un des deux co-commissaires aux comptes ou désignation d'un nouveau pour les exercices 2024, 2025 et 2026 ;

10. Délégation de pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités légales.

2025401962SANB3

Deuxième convocation pour l'Assemblée Générale Extraordinaire

SOCIETE D'ETUDES ET DE PROMOTION TOURISTIQUE DE KAIROUAN

Société anonyme

Capital social : 175 000 Dinars

Siège social : Rue Bouhaha - 3100 Kairouan

IU : 1199956 /Z

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE D'ETUDES ET DE PROMOTION TOURISTIQUE DE KAIROUAN sont convoqués pour la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra au siège social sis à la Rue Bouhaha - 3100 Kairouan, le lundi 30 juin 2025 à 10 heures du matin, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du mode et délai de convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- Application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales

- Pouvoirs pour les formalités.

2025401963SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

SWIVER INVEST SA

Société anonyme

Au capital de 324.040 TND

Siège social : bureau 1 - 4 - 1er étage Immeuble, New Tower, Centre Urbain Nord 1082

Identifiant unique : 15573712

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société SWIVER INVEST SA sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra 27 juin 2025 à 10h00 au siège de la Société, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion, des états financiers, et du rapport général du commissaire aux comptes au titre de l'année 2024.

2. Approbation s'il y a lieu du rapport de gestion et des états financiers de l'exercice 2024.

3. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux conventions réglementées et approbation s'il y a lieu des dites conventions

4. Affectation du résultat de l'exercice 2024.

5. Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2024

6. Approbation du budget au titre de l'exercice 2025

7. Pouvoirs pour les formalités.

Tous les documents relatifs à l'assemblée générale des actionnaires sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2025401964SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle du 30 Juin 2025

SOCIETE ROYAL GARDEN PALACE

Société anonyme

Siège social : 1 Bis, Rue du Sénégal 1002 - Tunis

Registre de commerce : N°B1111511997

Identifiant Unique : N°0312450H

Capital social : 15 647 000

Les actionnaires de la Société ROYAL GARDEN PALACE S.A sont convoqués à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la Société qui se tiendra le lundi 30 juin 2025 à 9h au siège social de la société sis au 1 bis, Rue du Sénégal - Tunis 1002 en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen des rapports Général et Spécial du Commissaire aux Comptes concernant l'exercice 2024.

2. Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2024.

3. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2024.

4. Affectation du résultat de l'exercice 2024.

5. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au cours de l'exercice 2024.

6. Fixation des jetons de présence des administrateurs.

7. Questions diverses.

2025401966SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle du 30 Juin 2025

SOCIETE L'ATLANTIDE S.A

Société anonyme

Siège social : 1 Bis, Rue du Sénégal 1002 - Tunis

Registre de commerce : N°B175711997

Identifiant Unique : N°0031466 D

Capital social : 13 415 000

Les actionnaires de la Société l'ATLANTIDE S.A sont convoqués à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la Société qui se tiendra le lundi 30 juin 2025 à 16h00 au siège social de la société sis au 1 bis, Rue du Sénégal 1002 Tunis en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen des rapports, Général et Spécial du Commissaire aux Comptes concernant l'exercice 2024.

2. Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2024.

3. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2024.

4. Affectation du résultat de l'exercice 2024.

5. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au cours de l'exercice 2024.

6. Fixation des jetons de présence des administrateurs.

7. Questions diverses.

2025401967SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle du 30 Juin 2025

SOCIETE D'ETUDES ET D'EXPLOITATION TOURISTIQUE "SANES"

Société anonyme

Siège social : 1 Bis, Rue du Sénégal 1002 - Tunis

Registre de Commerce : N°B128332000

Identifiant Unique : N°0042714 K

Capital social : 2 650 000

Les actionnaires de la Société D'ETUDES ET D'EXPLOITATION TOURISTIQUE "SANES" sont convoqués à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la Société qui se tiendra le lundi 30 juin 2025 à 12h00 au siège social de la société sis au 1 bis, Rue du Sénégal - Tunis 1002 en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen des rapports Général et Spécial du Commissaire aux Comptes concernant l'exercice 2024.

2. Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2024.

3. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2024.

4. Affectation du résultat de l'exercice 2024.

5. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au cours de l'exercice 2024.

6. Fixation des jetons de présence des administrateurs.

7. Questions diverses.

2025401968SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle du 30 Juin 2025

SOCIETE MODERNE D'EXPANSION TOURISTIQUE

«SOMET»

Société anonyme

Siège social : 1 Bis, Rue du Sénégal 1002 - Tunis

Registre de commerce : N°B157211997

Identifiant unique : N°0288929K

Capital social : 9 814 400

Les actionnaires de la Société MODERNE D'EXPANSION TOURISTIQUE «SOMET» sont convoqués à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la Société qui se tiendra le lundi 30 juin 2025 à 11 h au siège social de la société sis au 1 bis, Rue du Sénégal - Tunis 1002 en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen des rapports Général et Spécial du Commissaire aux Comptes concernant l'exercice 2024.

2. Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2024.

3. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2024.

4. Affectation du résultat de l'exercice 2024.

5. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au cours de l'exercice 2024.

6. Fixation des jetons de présence des administrateurs.

7. Questions diverses.

2025401969SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle du 30 Juin 2025

SOCIETE AGHIR POUR LE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

"AGHIR"

Société anonyme

Siège social : Hôtel Sidi Slim Djerba Midoun

Registre de commerce : N°C14211998

Identifiant Unique : N°0010315Y

Capital social : 1 037 500

Les actionnaires de la Société AGHIR POUR LE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE «AGHIR» sont convoqués à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la Société qui se tiendra le lundi 30 juin 2025 à 14h00 au siège social de la société sis au 1 bis, Rue du Sénégal Tunis 1002 en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen des rapports Général et Spécial du Commissaire aux Comptes concernant l'exercice 2024.

2. Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2024,

3. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2024.

4. Affectation du résultat de l'exercice 2024.

5. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au cours de l'exercice 2024

6. Nomination Administrateurs pour les exercices 2025, 2026, 2027.

7. Nomination du Commissaire aux Comptes pour les exercices 2025, 2026, 2027.

8. fixation des jetons de présence des administrateurs.

9. Questions diverses.

2025401970SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle du 30 juin 2025

SOCIETE PALM' AZUR SA

Société anonyme

Siège social : 1 Bis, Rue du Sénégal 1002 - Tunis

Registre de commerce N° B1110431997

Identifiant unique : N°0437799A

Capital social : 17 400 000

Les actionnaires de la SOCIETE PALM' AZUR SA sont convoques a assister à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la Société qui se tiendra le lundi 30 juin 2025 à 10h au siège social de la société sis au 1 bis, Rue du Sénégal - Tunis 1002 en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen des rapports, Général el Spécial du Commissaire aux Comptes concernant l'exercice 2024.

2. Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2024.

3. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2024.

4. Affectation du résultat de l'exercice 2024.

5. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au cours de l'exercice 2023

6. Fixation des jetons de présence des administrateurs.

7. Questions diverses.

2025401971SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle du 30 juin 2025

Société Internationale Touristique et Immobilière «SITI»

Société anonyme

Siège social : Djerba Golf Club B.P 360 Zone Touristique Midoun 4116 Djerba

Registre de commerce : N°B122982000

Identifiant unique : 0341415R

Capital social : 10 733 000

Les actionnaires de la Société Internationale Touristique et Immobilière «SITI» sont convoqués à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la Société qui se tiendra le lundi 30 juin 2025 à 15h00 au 1 bis, Rue du Sénégal - Tunis 1002 en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen des rapports, Général et Spécial du Commissaire aux Comptes concernant l'exercice 2024.

2. Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2024.

3. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2024.

4. Affectation du résultat de l'exercice 2024.

5. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au cours de l'exercice 2024.

6. Fixation des jetons de présence des administrateurs.

7. Questions diverses.

2025401972SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE ESTETICA SA

Siège social : N° 83, Avenue d'Afrique, Menzah 5, Tunis

RNE N° : 1545448P

La Société ESTETICA convoque tous ses actionnaires en Assemblée

Générale Ordinaire, qui se tiendra le lundi 30 juin 2025 à 14 heures à la clinique sise à la rue du Parc Dar Fadhal la Soukra, Ariana et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration de la Société relatif à la gestion 2024.

2- Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024.

3- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2024.

4- Affectation du résultat de l'exercice 2024.

5- Quitus aux Administrateurs sur leur gestion au titre d l'exercice 2024.

6- Fixation des jetons de présence pour les membres du Conseil d'administration.

7- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Les documents destinés à l'Assemblée Générale seront mis à la disposition des actionnaires au siège social de la Société durant le délai légal.

2025401977SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE ESTETICA SA

Siège social : N°83, Avenue d'Afrique, Menzah 5 - Tunis

RNE N° : 1545448P

Les actionnaires de la Société ESTETICA sont convoqués pour assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le lundi 30 juin 2025 à 16 heures à la clinique sis à la rue du parc Dar Fadhal la Soukra, Ariana et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Changement et transfert de l'adresse actuelle du siège social de la Société.

- Ajout du nom commercial "Didon Clinic" à la dénomination sociale actuelle "La Société ESTETICA".

- Modifications corrélatives des statuts.

- Mise en conformité des statuts avec la réglementation en vigueur

- Pouvoirs pour formalités.

Les documents relatifs aux Assemblées sont mis à la disposition de tous les actionnaires au siège social de la Société durant le délai légal.

2025401978SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 30 Juin 2025 à 15h00

LA SOCIETE SMART CAPITAL

SA au capital de 5 000 000 dinars

Siège social : Immeuble Saphir, Les Berges du Lac II, 1053 Tunis - Tunisie

Identifiant unique : 1630394X

Messieurs les actionnaires sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 30 juin 2025 à 15h00 au siège social de Smart Capital, sis à Immeuble Saphir, 1er étage, avenue du Dinars Les Berges du Lac II, 1053 Tunis, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et des délais de convocation

2. Approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2024

3. Lecture des Rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2024

4. Examen et approbation des états financiers de la société arrêtés au 31 décembre 2024 et des conventions visées par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales

5. Affectation du résultat de l'exercice 2024

6. Quitus aux Administrateurs

7. Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2024

8. Renouvellement de mandats d'administrateurs pour les années 2025, 2026 et 2027

9. Renouvellement de mandats du commissaire aux comptes pour les années 2025, 2026 et 2027

10. Pouvoir pour les formalités légales.

2025401979SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE SOMAGRI S.A.

Société anonyme

Au capital social : 1 425 000 DT

04 Rue, Sophonisbe Notre Dame 1002 Tunis

Identifiant unique : 0858216 E

Les Actionnaires de la société SOMAGRI SA sont convoqués à :

L'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 30 Juin 2025 à 11 heures au siège social de la Société SOMAGRI au 04 rue Sophonisbe Notre Dame 1002 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen des états financiers;

Lecture et discussion du rapport d'activité du conseil d'administration sur l'exercice clos au 31 Décembre 2024 ; Lecture du rapport général du commissaire aux comptes; approbation des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2024 et quitus aux administrateurs;

2- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, et approbation des opérations règlementées prévues par l'Article 200 des codes des sociétés commerciales;

3- Affectation du résultat de l'exercice 2024 ;

4- Renouvellement du mandat des administrateurs et convocation du Conseil d'Administration;

5- Renouvellement du mandat ou nomination du commissaire aux comptes;

6- Questions diverses.

Les documents exigés par la Loi et Statuts soumis à l'Assemblée sont disponibles à la disposition des Actionnaires au siège social de la société, à savoir :

- Les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;

- Le rapport d'activité du conseil d'Administration relatif à l'exercice 2024 ;

- Le rapport général et spécial du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

- Les projets des résolutions,

- Les statuts de la société,

- Les Avis de Publications RNE et JORT.

2025401980SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Et à l'assemblée générale extraordinaire

«THP»

Capital social : 158242950 Dinars

Rue du Lac d'Annecy - Immeuble Adonis - 1053 Les Berges du Lac - Tunis

MF : 0898281L

Messieurs les actionnaires de la Société «T H P S.A» :

Sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, pour le mardi 01 juillet 2025 à 10h00, au siège de la Société sis à la Rue du Lac d'Annecy - Immeuble Adonis - 1053 Les Berges du Lac - Tunis, et dont la convocation a été déposée au Registre National des Entreprises en date du 30/5/2025, sous le numéro 2025417149, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion 2024

- Lecture des rapports des Co-Commissaires aux comptes, relatifs au même exercice

- Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2024

- Examen et approbation des conventions réglementées

- Affectation des résultats de 2024

- Quitus aux Administrateurs au titre de l'exercice 2024

- Renouvellement ou nomination d'un Commissaire aux Comptes pour les exercices 2025, 2026 et 2027

- Fixation des jetons de présence de l'exercice 2024

- Pouvoirs.

Sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire, pour le Mardi 01 Juillet 2025 à 11h00, au siège de la Société sis à la Rue du Lac d'Annecy - Immeuble Adonis - 1053 Les Berges du Lac - Tunis, et dont la convocation a été déposée au Registre National des Entreprises en date du 30/5/2025, sous le numéro 2025417169, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen de la situation de la société et décision de la poursuite de l'activité

- Changement du siège social de la société

- Mise à jour de l'article 4.1 des Statuts

- Modification de l'article 23 des statuts

- Pouvoirs.

2025401983SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

«LE MOTEUR S.A»

Capital social : 3 000 000 Dinars

Rue 8612, Impasse n°4 - Zone Industrielle - La Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage

IU : 0002167/H

Messieurs les actionnaires de la Société «Le Moteur S.A», sont convoqués en assemblée générale ordinaire, pour le vendredi 27 juin 2025, à 10h00, au siège de la Société sis à la Rue 8612, Impasse n°4 - Zone Industrielle - La Charguia 1 - 2035 Tunis - Carthage, et dont la convocation a été déposée au Registre National des Entreprises en date du 02/6/2025, sous le numéro 2025419579 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion 2024

- Lecture des rapports des Co-Commissaires aux Comptes, relatifs au même exercice

- Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2024

- Examen et approbation des conventions réglementées

- Affectation des résultats de 2024

- Quitus aux Administrateurs au titre de l'exercice 2024

- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes pour les exercices 2025-2026 et 2027

- Fixation des jetons de présence de l'exercice 2024

- Pouvoirs.

2025401984SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

«LE MOTEUR GROS S.A»

Capital social : 300 000 Dinars

Rue 8612, Impasse n°4 - Zone Industrielle - La Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage

IF : 544426/W

Messieurs les actionnaires de la Société «Le Moteur Gros S.A », sont convoqués en assemblée générale ordinaire, pour le vendredi 27 Juin 2025, à 11h00, au siège de la Société sis à la Rue 8612, Impasse n°4 - Zone Industrielle - La Charguia 1 - 2035 Tunis - Carthage, et dont la convocation a été déposée au Registre National des Entreprises en date du 02/6/2025 sous le numéro 2025419559, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion 2024

- Lecture des rapports des Co-Commissaires aux Comptes, relatifs au même exercice

- Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2024

- Examen et approbation des conventions réglementées

- Affectation des résultats de 2024

- Quitus aux Administrateurs au titre de l'exercice 2024

- Fixation des jetons de présence de l'exercice 2024

- Pouvoirs.

2025401985SANB3

Convocation

C H A N T U N I SA

Société anonyme

Au capital de 720.000,000 Dinars

Siège social : Beni Hassen - Gouvernorat de Monastir

RNE : 022034F

MF : 022034F/A/M/000

CNSS : 70269-41

Les Actionnaires de la Société Anonyme dite «CHANTUNI S.A.», sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire le Jeudi 26 juin 2025 à 8 heures, au siège de la Société sis à Beni Hassen, Monastir, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social;

- Mise à jour des statuts.

2025401988SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire

LINEDATA SERVICES TUNISIE

Société anonyme

Au capital de 100.000 dinars

Siège social : Immeuble Cléopâtre Center - Bloc B, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

M.F : N°0736107 Z

Les actionnaires de la société LINEDATA SERVICES TUNISIE, Société Anonyme au capital de 100.000 dinars divisé en 10.000 actions de 10 Dinars chacune, dont le siège social est sis Immeuble Cléopâtre center - Bloc B - centre urbain nord - 1082 Tunis, sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 27 juin 2025 à 10 heures au siège de la société LINEDATA SERVICES SA sise au 27, rue d'Orléans - 92200 Neuilly sur Seine - France, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des délais et modes de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire;

2. Examen et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;

3. Lecture des rapports du Commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 Décembre 2024;

4. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2024 ;

5. Quitus aux administrateurs ;

6. Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 Décembre 2024 ;

7. Approbation des conventions réglementées de l'exercice clos le 31 Décembre 2024 ;

8. Pouvoirs pour les formalités

9. Questions diverses.

2025401990SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire

LINEDATA TECHNOLOGIES TUNISIE

Société anonyme

Au capital de 100.000 dinars

Siège social : Immeuble Cléopâtre Center, Bloc B, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

M.F : N°1127304N

Les actionnaires de la société LINEDATA TECHNOLOGIE TUNISIE, Société Anonyme au capital de 100.000 dinars divisé en 10.000 actions de 10 Dinars chacune, dont le siège social est sis Immeuble Cléopâtre center - Bloc B - centre urbain nord - 1082 Tunis, sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 27 juin 2025 à 11 heures au siège de la société LINEDATA SERVICES SA sise au 27, rue d'Orléans - 92200 Neuilly sur Seine - France, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des délais et modes de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire;

2. Examen et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;

3. Lecture des rapports du Commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 Décembre 2024 ;

4. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2024;

5. Quitus aux administrateurs ;

6. Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 Décembre 2024;

7. Approbation des conventions réglementées de l'exercice clos le 31 Décembre 2024 ;

8. Nomination du commissaire aux comptes;

9. Pouvoirs pour les formalités

10. Questions diverses.

2025401991SANB3

Convocation à la délibération de l'assemblée générale ordinaire

Société MMJ POWER

Société anonyme

Siège social : Rue de l'Argent, immeuble Fatma les Jardins du Lac 1053 Tunis

Identifiant unique : 1634345E

Les Actionnaires de la Société MMJ POWER SA sont invités à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire 16 juillet 2025 à 10H au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2024

2- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2024

3- Approbation des conventions réglementées

4- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2024

5- Affectation du résultat de l'exercice 2024

6- Fixation des jetons de présence

7- Quitus aux administrateurs au titre de leur gestion de l'exercice 2024

8- Renouvellement du mandat des Administrateurs

9- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

10- Pouvoirs pour accomplissement de formalités de dépôt et de publications légales.

2025401992SANB3

SOCIETE IMMOBILIERE DE LA GARE

Société anonyme

RNE Identifiant unique n°0002052X

Siège social : 25 Avenue de la Liberté Tunis

Les actionnaires de la société immobilière de La Gare, sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le 26/6/2025 à 9 heures au siège social, l'ordre du jour :

1. Approbation du mode et des délais de convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

2. Approbation des méthodes comptables adoptées pour l'exercice rectifié 2023.

3. Rapport rectifié du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes sur la marche de la société et les comptes rectifiés de l'exercice 2023.

4. Rapport spécial rectifié du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'article 200 et 475 du Code des sociétés commerciales pour l'exercice rectifié 2023.

5. Approbation des états financiers rectifiés pour l'exercice 2023.

6. Affectation du résultat rectifié de l'exercice 2023.

7. Approbation des rémunérations 2023.

8. Quitus aux Administrateurs pour l'exercice rectifié 2023.

9. Approbation des méthodes comptables adoptées pour l'exercice 2024.

10. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes sur la marche de la société et les comptes de l'exercice 2024.

11. Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées par l'article 200 et 475 du Code des sociétés commerciales pour l'exercice 2024.

12. Approbation des états financiers pour l'exercice 2024.

13. Affectation du résultat de l'exercice 2024.

14. Approbation des rémunérations 2024.

15. Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2024.

16. Octroi d'une prime au Président Directeur Général.

17. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

2025401995SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

COMPAGNIE MONASTIRIENNE IMMOBILIERE & TOURISTIQUE

S.A au capital de : 9 100 000 dinars

Siège social : 15 Rue 1er Juin 1002 Tunis

Identifiant unique : 0009097R

Le conseil d'administration réuni le 29 Mai 2025, a décidé de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire le Mercredi 02 Juillet 2025, à 9h au 72 Bis, Rue des Minéraux Z.I La Charguia 1 - 2035 Tunis - Carthage à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Entériner les modalités de convocation de l'assemblée générale

2- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2024.

3- Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes, relatifs à l'exercice 2024.

4- Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2024.

5- Affectation du résultat de l'exercice 2024.

6- Approbation des conventions régies par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

7- Quitus aux administrateurs.

8- Renouvellement des mandats des administrateurs.

9- Nomination d'un commissaire aux comptes

10- Pouvoirs en vue des formalités.

2025401998SANB3

Convocation

MAGHREB FINANCE

Société anonyme

Capital social : 60.000.000 Dinars

Siège social : Immeuble Yasmine - Rue du Lac d'Annecy 1053 Les Berges du Lac

Identifiant : 1030710Z

Messieurs les actionnaires de la Société MAGHREB FINANCE SA sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra au Novotel du Lac, le 30 juin 2025 à 15 heures en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation des rapports du Conseil d'Administration au titre des exercices 2023 et 2024 ;

- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes sur les exercices 2023 et 2024 ;

- Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2023 et 31/12/2024 et des conventions réglementées, s'il y a lieu;

- Quitus aux Administrateurs;

- Affectation des résultats de l'exercice 2023 ;

- Affectation des résultats de l'exercice 2024 ;

- Renouvellement des mandats des Administrateurs;

- Nomination du commissaire aux comptes;

- Pouvoirs en vue des formalités.

2025402002SANB3

JT INTERNATIONAL TUNISIA

Société anonyme

Au capital social de 5.707.000 DT

Siège social : Immeuble Bouhaira II, Appartement 404, 4ème étage, Lot N°HC2/11

Les Berges du Lac 2 Tunis, Tunisie

Identifiant Unique : 0601426S

Mesdames et Messieurs les actionnaires de JT International Tunisia, SA, sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 16 juillet 2025 à onze heures (11 h) au siège social de la société sis à Immeuble Bouhaira II, Appartement 404, 4ème Etage, Lot N°Hc2/11 Les Berges du Lac 2 Tunis, Tunisie à l'effet de délibérer sur les points portés sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et délais de convocation.

2. Ajout d'une seconde activité et modification corrélative de l'Article 2 des statuts.

3. Pouvoirs pour formalités.

2025402016SANB3

JT INTERNATIONAL TUNISIA "SA"

Société anonyme

Au capital social de 5.707.000 DT

Siège social : Immeuble Bouhaira II, Appartement 404, 4ème étage, Lot N°HC2/11Les Berges du Lac 2 Tunis, Tunisie

Identifiant unique : 0601426 S

Mesdames et Messieurs les actionnaires de JT International Tunisia, SA, sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire, convoquée pour la seconde fois et qui se tiendra le 16 juillet 2025 à dix heures (10h) au siège social de la société sis à Immeuble Bouhaira II, Appartement 404, 4ème Etage, lot N°Hc2/11 les Berges du Lac 2 Tunis, Tunisie à l'effet de délibérer sur les points portés sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et délais de convocation.

2. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

3. Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes sur les états financiers de la Société et relatif à l'exercice social clos le 31 décembre 2023.

4. Approbation des Conventions réglementées conformément à l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2023.

5. Approbation des états financiers de la Société arrêtés au 31 décembre 2023.

6. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023.

7. Quitus aux Administrateurs.

8. Nomination d'un commissaire aux comptes.

9. Nomination d'un administrateur.

10. Questions diverses.

11. Pouvoirs pour formalités.

2025402017SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire le 30 Juin 2025

TANIT HEALTHCARE TECHNOLOGIES

Capital : 111820 DT

M. Fiscal N° : 1863172B/A/M/000

Adresse : Av de La Bourse 1053 Les Berges du Lac 2 - Tunis

Les actionnaires de la société Tanit Healthcare Technologies sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 19 Juin 2025 à 19h au bureau de la société à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivant :

1. Approbation des comptes de l'exercice 2024.

2. Affectation du résultat de l'exercice 2024.

3. Quitus pour le gérant.

4. Pouvoir.

Les actionnaires délivreront sur l'ordre du jour conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales el des statuts.

Les documents de l'assemblée sont disponibles à l'administration de la société.

2025402018SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

CAP 3000 Immobilière SA

Société anonyme

Au capital social de 7.000.000

Siège social : Immeuble TRIANON Avenue de la Bourse Lac 2

MF : 1093913E

Cher Actionnaire,

Vous êtes priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société CAP 3000 Immobilière qui se tiendra le mercredi 25 juin 2025 à 08 heures, au siège social de la société APPART B1.1 Immeuble TRIANON Avenue de la Bourse Lac 2, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Dissociation entre les fonctions du président du conseil d'administration et celles de directeur général,

2- Décision concernant la continuité d'exploitation de la société.

3- Mise à jour et modification subséquente des statuts.

4- Pouvoir et formalités.

2025402022SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

BIZERTE CAP 3000 SA

Société anonyme

Au capital social de 22.500.000

Siège social : Immeuble TRIANON Avenue de la Bourse Lac 2

MF : 961305 L

Cher Actionnaire,

Vous êtes priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Bizerte CAP 3000 qui se tiendra le mercredi 25 juin 2025 à 10 heures, au siège social de la société APPART B1.1 Immeuble TRIANON Avenue de la Bourse Lac 2, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Dissociation entre les fonctions du président du conseil d'administration et celles de directeur général.

2- Décision concernant la continuité d'exploitation de la société.

3- Mise à jour et modification subséquente des statuts.

4- Pouvoir et formalités.

2025402023SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire le 26 juin 2025

Société FINACorp

Société anonyme

Au capital de 1 500 000 Dinars

Siège social : Rue du Lac LochNess Les Berges du Lac 1053 Tunis

Identifiant unique : 0538988P/P/M/000

Le Conseil d'Administration du 4/6/2025 a le plaisir de convoquer Messieurs les actionnaires de la société FINACorp en Assemblée Générale Ordinaire pour le 26/06/2025 à 15H au siège de la société, Rue du Lac LochNess - Les Berges du Lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2024

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2024

3- Approbation des états financiers de l'exercice 2024

4- Affectation des résultats de l'exercice 2024

5- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2024

6- Renouvellement du mandat d'administrateur

7- Questions diverses.

Tous les documents destinés à cette Assemblée sont tenus à votre disposition au siège de la société durant le délai légal.

2025402030SANB3

Assemblée Générale ordinaire

Du lundi 30 juin 2025 à 16h00

La Société, Tech'Invest, SA

Au capital de 22 999 995 Dinars

Siège social : Immeuble Saphir- Bloc A- 1er étage, Avenue du Dinar les Berges du Lac II Tunis 1053,

Identifiant Unique : 1110170N

Messieurs les Actionnaires sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 30 juin 2025 à 16h00 au siège social de smart capital Bloc A, immeuble saphir, avenue du dinar, 1053 les Berges du lac 2, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et des délais de convocation

2. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2024

3. Lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes et approbation des états financiers au titre de l'exercice 2024.

4. Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes pour l'exercice 2024 et approbation des conventions prévues par les articles 200 et suivants du code des sociétés Commerciales.

5. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2024

6. Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes et approbation des états financiers consolidés au titre de l'exercice 2024

7. Quitus aux Administrateurs

8. Fixation des jetons de présence

9. Renouvellement du mandat des Administrateurs pour les exercices

10. Pouvoir pour les formalités légales.

2025402035SANB3

Convocation

Société SAI HOLDING

SA au capital de 10.461.000 Dt

Rezig Center Bloc C Rue des Usines Sidi Rezig Mégrine 2033

Identifiant Unique : 0446960R

Messieurs les Actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire qui aura lieu le mardi 24 Juin 2025 à 11 h au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2024,

2. Lecture des rapports (général et spécial) du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2024,

3. Examen et approbation des états financiers arrêtés à la fin de l'exercice 2024,

4. Approbation s'il y a lieu, des opérations ou conventions visées par les articles 200 suivants et 475 du code des sociétés commerciales,

5. Affectation du résultat de l'exercice 2024,

6. Quitus aux administrateurs,

7. Questions diverses.

2025402039SANB3

Convocation

Société Arabe d'Investissements Hôteliers

Hôtel AVERROES

SA au capital de 12.680.000 Dt

Rezig Center Bloc C Rue des Usines Sidi Rezig Mégrine 2033

Identifiant Unique : 0614623P

Messieurs les Actionnaires de la Société Arabe d'Investissements Hôteliers S.A sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire qui aura lieu le mardi 24 Juin 2025 à 10h au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2024 ;

2/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2024 ;

3/ Approbation des états financiers de l'exercice 2024 ;

4/ Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2024 ;

5/ Affectation des résultats ;

6/ Questions diverses.

2025402040SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation

Société Agricole et Immobilière Sidi Abdallah

SARL au capital de 1.200.000 Dt

Rezig Center Bloc C Rue des Usines Sidi Rezig Mégrine 2033

Identifiant Unique : 0539538V

Messieurs les Associés de la Société Agricole et Immobilière Sidi Abdallah S.A.R.L sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire qui aura lieu le mercredi 25 Juin 2025 à 14h au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports de la gérance et du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2024 ;

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31.12.2024 ;

- Affectation des résultats;

- Quitus à la gérance ;

- Renouvellement du mandat du gérant

- Désignation d'un commissaire aux comptes

- Questions diverses.

2025R01672SRLB3

Convocation pour l'assemblée générale ordinaire

Conformément aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales et des statuts de la Société du Café ALIA, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 DT, dont le siège social est situé à la rue Dr Habib Thameur Sidi Bou Said. Identification unique 0025565S, les associés de la Société du Café ALIA ont le plaisir de vous inviter à assister à l'assemblée générale annuelle ordinaire qui se tiendra à son siège social situé à la rue Al-Hakim Habib Thamer - Sidi Bou Saïd, le 4/7/2025 à partir de 10 heures du matin, afin de discuter de l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport de gestion pour l'exercice 2024

2- Approbation du rapport de gestion pour l'exercice 2024.

3- Approbation et des états financiers pour l'exercice 2024.

4- Affectation de résultats de l'exercice 2024.

5- Donne quitus au gérant

6- Examiner les décisions à prendre conformément à l'article 142 du Code des sociétés commerciales.

7- Nomination d'un commissaire aux comptes pour les années 2024, 2025 et 2026.

8- Diverses et imprévus.

Le conseil informe les associées que tous les documents relatifs à la dite assemblée sont à leurs disposition au siège de la société conformément à la réglementation en vigueur.

2025R01679SRLB3

Sociétés communautaires

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

De la Sté communale régionale Hrayer El Waha Tozeur

Le Conseil d'administration de la Sté communale régionale Harayir El WAHA Tozeur invite tous les souscripteurs à l'assemblée générale extraordinaire le 19/6/2025 à 9 heures du matin au siège de la "maison de jeune" Route Hama Tozeur.

Ceux qui souhaitent se présenter au conseil d'administration de la société susmentionnée doivent soumettre une demande avant la date de la session.

Ordre du jour :

1- Election des membres du nouveau Conseil d'Administration

2- Discuter de la situation générale de l'entreprise du point de vue administratif et organisationnel, rechercher les moyens de remédier aux problèmes soulevés et anticiper l'étape suivante.

2025R01702SODB3

Assemblée générale constitutive de l'Entreprise locale de services publics

«Oudhna Services»

Le Comité de fondation de l'Entreprise locale de services publics «Oudhna Services» informe tous les citoyens et membres concernés que l'Assemblée générale constitutive se tiendra le dimanche 29 juin 2025, à 10h00, dans la salle de réunion de la municipalité d'Al-Khalidiya, district de Mornag, gouvernorat de Ben Arous.

Siège social : Farsh Al-Anabi Al-Khalidiya, gouvernorat de Ben Arous.

Ordre du jour :

- Lecture et approbation du projet de statuts

- Election du premier conseil d'administration

- Définition des priorités et des activités principales pour la première année

- Présentation des perspectives de partenariat avec les institutions publiques.

Remarques :

La participation est limitée aux membres et aux actionnaires.

Les participants doivent se munir de leur carte nationale d'identité.

2025R01725SODB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Exercice 2024

Mutuelle Assurance de l'Enseignement «M.A.E»

Complexe El Mechtel Avenue Ouled Haffouz - B.P 61 Bab El Khadhra 1075 Tunis

MF : 14225PPM000

CNSS : 12/27948

Mesdames, Messieurs les Délégués des groupements des sociétaires de la Mutuelle Assurance de l'Enseignement - M.A.E sont invités à assister aux travaux de l'Assemblée Générale Ordinaire (Exercice 2024) qui se tiendra le dimanche 29 juin 2025 à 9h à l'Hôtel Golden tulipe Gammarth - Tunis.

A défaut de quorum, l'Assemblée Générale Ordinaire aura lieu après une heure le même jour et au même endroit quel que soit le nombre des présents et ce, pour délibérer sur les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice 2024

2) Lecture et approbation des rapports des commissaires aux comptes relatifs au même exercice.

3) Approbation du bilan, de l'état de résultat pour l'exercice 2024.

4) Quitus aux administrateurs.

5) Détermination du lieu où sera tenue l'Assemblée Générale Ordinaire pour l'exercice 2025.

Observations :

- La présentation de la convocation Individuelle et de la carte d'Identité nationale est obligatoire avant l'entrée à la salle de la réunion.

- En cas d'empêchement, un délégué peut mandater un autre délégué de même groupement pour le représenter. Ce mandat doit être déposé et enregistré au siège social de la société 15 jours au moins avant la date de la tenue de l'Assemblée Générale, faute de quoi il sera considéré comme nul. Un Délégué ne peut disposer de plus d'un mandat.

2025R01673SODB3

Convocation

STE MUTUELLE DE BASE DES SERVICES AGRICOLES NEAPOLIS

Cité des Artisans - ZI - Dar Chaaben Elfehri 8011 - Nabeul

M.F : 1572860B/N/P/000

La société mutuelle de Base de services agricoles Néapolis invite tous ses adhérents à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 27/6/2025 à 10 heures du matin au siège social situé à cité des artisans Dar Chaaben Elfehri Nabeul.

Ordre du jour :

- Lecture des rapports moral et financier de l'année 2024

- Lecture du rapport du commissaire aux comptes de l'année 2024

- Approbation des états financiers de l'année 2024

- Quitus des membres du conseil d'administration de gestion de l'année 2024

- Distribution du résultat 2024.

2025R01716SODB3

Convocation

STE MUTUELLE DE BASE DES SERVICES AGRICOLES GHAZZA

Avenue Habib Bourguiba, Beni Khiyar 8060 - Nabeul

M.F : 1856235G/P/N/000

La société mutuelle de Base de services agricoles GHAZZA invite tous ces adhérents à assister à l'Assemblée Générale ordinaire qui aura lieu le 30/6/2025 à 10 heures du matin au siège social situé à l'avenue Habib Bourguiba, Beni Khiyar, Nabeul.

Ordre du jour :

- Lecture des rapports moral et financier de l'année 2024

- Lecture du rapport du commissaire aux comptes de l'année 2024

- Approbation des états financiers de l'année 2024

- Quitus des membres du conseil d'administration de gestion de l'année 2024

- Distribution du résultat 2024.

2025R01717SODB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

COOPERATIVE DES ARTISANS BIJOUTIERS "LA PERLE"

Siège social : Rue Sidi Bouraoui - Sousse

Matricule fiscal : 0009 240ENC000

C.N.S.S.: 73836 - 19

Messieurs les coopérateurs de la coopérative des artisans bijoutiers "LA PERLE" sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le dimanche 6 juillet 2025 à 11 heures au siège de la coopérative sis à Sousse à la Rue Sidi Bouraoui à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2024.

- Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31 Décembre de l'exercice 2024.

- Quitus aux Administrateurs pour leur gestion relative à l'exercice 2024.

- Renouvellement du tiers des mandats des membres du conseil d'Administration.

- Questions diverses.

2025S00733SODB3

COMMUNIQUE

Assemblée générale électorale

De la SOCIETE COOPERATIVE DES SERVICES AGRICOLES "ELFAOUZ" CHORBANE

Matricule fiscal : 025165EPM000

Le président de conseil d'administration de la Société Des Services Agricoles ELFAOUZ A Chorbane Inviter tous les adhérents de la société d'assister aux travaux de l'assemblée générale électorale des années fiscales 2022/2023 qui se tiendra le 26/6/2025 à 09 heures de matin dans le siège de la société à Chorbane dans le but de discuter l'ordre de travaux suivant :

- Récitation des deux rapports littéraires et financiers des années 2022/2023.

- Lecture des rapports de la vérification des comptes des années financières 2022/2023.

- Discuter des rapports littéraires et financiers et des états financiers et les présenter pour approbation.

- Mise à jour de la liste des participations.

- Affectation des excédents budgétaire des années 2022/2023.

- Renouvellement les membres du conseil d'administration.

- Les adhérents devront présente leur candidature au conseil d'administration à partir du 9/6/2025 jusqu'au 16/6/2025 chaque participation doit formuler une demande de candidat renvoyé directement au siège de la société par poste mettant en considération le cachet de la poste.

Les conditions d'éligibilité :

- Le candidat doit avoir un niveau scolaire supérieur ou égale à la 9ème année secondaire de base ou troisième année secondaire ancien régime, une attestation scolaire doit être présentée à cette fin.

- Il doit être inscrit ou parmi les clients de la société pendant au moins deux ans son interruption avec un chiffre d'affaire au moyen de 200 dinars par an

- Il ne doit pas avoir des anciennes dettes au bénéfice de la société à la date du dépôt de sa demande.

Il ne doit pas avoir d'autres activités ou d'autres liens avec d'autre entreprise concurrentes.

- Chaque candidat doit déposer une caution (garantie financier) de 50d, les dates pourvues accompagnée de la candidature,

- Les candidats appartenant à la fonction publique doit présenter une licence écrite de la part de l'administration à laquelle il fait parti.

- Le candidat est invité à présenter sa candidature en faveur du président du conseil d'administration par écrit assure respectant les délais légaux.

2025S00762SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte d'un titre de propriété

Mme Sebri Imene, titulaire de la CIN n°07604029, pour son compte et le compte des héritiers du feu Béchir Ben Hssine Sebri titulaire de la CIN n°01893862, déclare la perte d'un titre de l'acte de propriété n°17062/11, objet du titre foncier n°52263 Kairouan. Une attestation de perte a été délivrée par la poste de police Menchia Kairouan sous le n°191 le 22/4/2025.

Cet article a été publié aux journaux (Chourouk le 18/5/2025 et Le Quotidien le 21/5/2025).

2025S00729DIVD2

Avis

Madame Selma Rekik déclare par la présente qu'elle a perdu l'acte de propriété de son père Bechir Rekik d'un terrain de 1352.40 m² sise à la route Gremda km 4 Sfax objet d'achat du 20/10/1965 acte notarié de Abderrahmen Elleuche et Mohamed Karray d'où nécessité de rétablir une deuxième copie conforme, toute personne ayant droit doit se présenter au bureau du notaire maître Yessine Rebai à Sfax dans un délai ne dépassant pas 30 jours de cet avis.

2025X00768DIVD2

Avis

Ali Neji annonce qu'il possède un lot de terrain situé à Sfax route Saltnia Km 4.5 provenant par l'acte notarié à l'attestation des deux notaires Ahmed Khlif et Mohamed Fourati le 5/02/1976.

Et il déclare qu'il a perdu l'acte notarié et il désire se faire délivrer une autre copie originale tous contestataires devra s'adresser au bureau du notaire Hichem Fourati situé à l'avenue Hédi Chaker Sakiet Ezzit Sfax dans un délai de 30 jours à partir de la date de la parution de cet avis.

2025X00775DIVD2

Avis

Monsieur Chokri Daoud annonce qu'il possède un terrain de 1300 mètres carrés situé à la route de Mahdia Km 12 Sfax provenant par l'acte de partage qui était fait le 14 Juillet 2016 enregistré à Sakiet Ezite le 26 décembre 2018 n°MO70695 rédigé par les deux notaires Mounir Dammak et Khaled Ben Hmida, il a perdu l'acte de possession et il désire se faire délivrer une autre copie originale. Tout contestant devra s'adresser au notaire Dammak Mounir sis à sakiet eddeir Sfax et ce, dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2025X00776DIVD2

Rectificatifs

Rectificatif

Assemblée générale extraordinaire des propriétaires de la résidence Ibn Charaf du 4/4/2025

Rectification de l'erreur dans l'annonce n°2025401504APSF2 publiée au JORT n°74 du 7 Mai 2025 page 3096 français.

Le Nom de la résidence est RESIDENCE IBN CHARAF au lieu de ta résidence LE SULTAN.

L'adresse complète de la résidence : résidence Ibn Charaf numéro 27 Rue Ibn Charaf Cité les Jardins Tunis.

2025401941RECZ9